

Documentation pédagogique pour les formateurs dans le domaine de l'entraide

Directeurs interrégionaux de l'entraide, spécialistes interrégionaux de l'entraide,
spécialistes régionaux de l'entraide, comités régionaux, de pieu et de paroisse de l'entraide



ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS

Sur la couverture : *Le Christ guérit les malades à Béthesda*, tableau de Carl Heinrich Bloch
Publié avec l'autorisation du musée d'art de l'université Brigham Young

© 2004-2007 Intellectual Reserve, Inc.

Tous droits réservés

Printed in the United States of America.

Approbation de l'anglais : 2/07

Approbation de la traduction : 2/07

Traduction de *Instructional Resources for Welfare Trainers*

French

37058 140

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	iv
1. Bien-être spirituel et temporel	1
2. Autonomie	3
3. S'occuper des nécessiteux	7
4. Loi du jeûne et offrandes de jeûne	11
5. Devoirs de l'évêque en matière d'entraide	13
6. Devoirs des collègues de la prêtrise en matière d'entraide	17
7. Devoirs de la Société de Secours en matière d'entraide	19
8. Aider efficacement	23
9. Établissements d'entraide de l'Église	25
10. Aider les gens à devenir plus autonomes	28
11. Fortifier les comités d'entraide	32
12. Utilisation des spécialistes d'entraide	34
13. La Prêtrise d'Aaron et l'entraide	36
14. Préparation aux situations d'urgence	39
15. Besoins sociaux et émotionnels	47
16. Devoirs des pieux gérants vis-à-vis des établissements d'entraide	48
17. Utilisation de l'imprimé d'Analyse des besoins et des moyens	54
18. Réserves au foyer et finances familiales	67

INTRODUCTION

Utilisation de ce manuel

Ce manuel est un document pédagogique destiné aux comités d'entraide régional, de pieu et de paroisse et aux conseils d'entraide des évêques de pieu. Les leçons de ce manuel enseignent les principes spirituels et temporels de l'entraide ainsi que les responsabilités des évêques, des dirigeants de la Prêtrise de Melchisédek et des dirigeantes de la Société de Secours dans ce domaine. Sous la direction de l'Esprit, les dirigeants doivent planifier et enseigner ces leçons pour aider à subvenir aux besoins spirituels, émotionnels et temporels des membres de leur pieu, district, paroisse ou branche.

Il est conseillé d'utiliser la cassette vidéo intitulée *Essentials of Welfare* (Principes fondamentaux de l'entraide, N.d.T.) (5x045) ou le DVD intitulé *In the Service of Your God* (Au service de votre Dieu, N.d.T.) (54645) dans de nombreuses leçons. Il est possible de commander cette cassette vidéo ou ce DVD aux services de distribution de l'Église. D'autres aides pédagogiques figurant dans ce manuel comportent une liste de documents pour chaque leçon, des citations tirées des manuels d'instructions de l'Église, des références d'Écritures, des questions permettant des discussions et d'autres suggestions pour la participation en classe. On trouvera d'autres idées pédagogiques dans le *Guide pour l'enseignement* (34595 140) et dans *L'enseignement, pas de plus grand appel* (361213 140).

Inciter les élèves à participer

Au lieu de faire de ces leçons des cours magistraux, aidez les élèves à bien participer en commentant les points clés, les citations tirées des manuels d'instructions de l'Église et les passages d'Écritures. Lorsqu'ils participent, les élèves apprennent mieux les points clés de la leçon et comprennent mieux comment appliquer les principes de l'Église. Recherchez la direction de l'Esprit pour décider des questions à poser, de la manière de les organiser et d'en discuter. Les discussions en classe doivent se concentrer sur des sujets qui aident les membres à aller au Christ et à se comporter comme ses disciples. Réorientez les discussions qui ne répondent pas à ces objectifs. Pour avoir plus d'idées pour enseigner à l'aide de questions, voyez *L'enseignement, pas de plus grand appel*, p. 68-70.

Utilisez les directives suivantes pour inciter les élèves à participer :

1. Après avoir posé une question, donnez aux élèves la référence d'un passage d'Écritures pour qu'ils trouvent la réponse.
2. Posez des questions qui exigent d'y réfléchir et d'en discuter au lieu d'y répondre par *oui* ou par *non*. Ce sont les questions qui commencent par *pourquoi*, *comment*, *qui*, *quoi*, *quand* et *où* qui incitent le plus à la discussion.
3. Encouragez les élèves à exprimer ce qu'ils pensent de ce qu'ils apprennent grâce à la leçon. Recommandez-leur aussi de faire part d'expériences qui montrent comment appliquer les principes d'entraide à leurs appels. Faites des commentaires positifs sur leur participation. Cependant, s'il se dit quelque chose de contraire à la doctrine ou aux règles de l'Église, veillez à ce que l'erreur soit corrigée. Ces principes d'entraide importants sont divins et ne doivent pas être édulcorés, modifiés ou mal compris. Avec amour et douceur, réorientez vers les principes corrects les déclarations ou les discussions qui ne suscitent pas la présence de l'Esprit (voir *L'enseignement, pas de plus grand appel*, p. 84-87).
4. Soyez sensible aux besoins de chacun des élèves. Il faut tous les inciter à participer à la discussion en classe, mais certains peuvent hésiter à le faire. Vous pourriez leur parler en privé pour vous assurer que cela ne les dérange pas de lire à haute voix ni de s'exprimer en classe. Veillez à ne pas faire appel aux personnes que cela dérangerait.

1

BIEN-ÊTRE SPIRITUEL ET TEMPOREL

Objectif

Chaque élève doit s'engager à commencer à améliorer son bien-être spirituel et temporel.

Documentation pour cette leçon

DVD *In the Service of Your God*
(*Au service de votre Dieu*) 54645

Extrait du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire l'extrait suivant à haute voix :

- « La responsabilité de chacun de son bien-être spirituel et temporel a toujours fait partie intégrante de la pratique de l'Évangile...
- « Les principes qui sous-tendent l'amélioration du bien-être spirituel sont :
 - « La foi en Jésus-Christ...
 - « La réception des ordonnances salvatrices de l'Évangile...
 - « Les prières quotidiennes et l'étude de l'Évangile...
 - « L'obéissance aux commandements de Dieu...
 - « L'amour de Dieu et l'amour et le service des autres...
 - « Le renforcement de la famille par la prière commune, l'étude commune des Écritures et l'amour et la sollicitude réciproques.
 - « La présence aux réunions...
 - « La diffusion de l'Évangile auprès des amis et des parents...
 - « La recherche et l'envoi des noms des ancêtres décédés pour les ordonnances du temple...

« Les principes qui sous-tendent l'entraide temporelle comprennent l'aide aux pauvres et aux nécessiteux et l'autonomie personnelle et familiale »
(*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires, 1998, p. 255*).

Demandez aux élèves : Comment les principes d'entraide nous aident-ils à ressembler davantage à notre Père céleste et à Jésus-Christ ?

Points clés : Définition de la nature de l'entraide

Aidez les élèves à comprendre les principes suivants et discutez-en si nécessaire. Expliquez que ces principes constituent l'essence de l'entraide de l'Église :

1. Tout appartient au Seigneur (voir D&A 104:14).
2. Tout est spirituel pour le Seigneur (voir D&A 29:34-35).
3. L'entraide matérielle comprend la nourriture, le vêtement, le logement, la santé, l'instruction, le travail et la force émotionnelle.
4. Le bien-être spirituel comprend d'adorer Dieu, d'étudier les Écritures, de fortifier la famille, de recevoir les ordonnances et de rendre service (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, p. 255*).
5. On connaît le bien-être spirituel et temporel quand on fait la volonté du Seigneur, qui est révélée par ses prophètes.

Séquence vidéo : *Elijah and the Widow of Zarephath* (Élie et la veuve de Sarepta) :

Passez « *Elijah and the Widow of Zarephath* » (Élie et la veuve de Sarepta) (séquence du DVD)

In the Service of Your God (Au service de votre Dieu), s'il existe, sinon lisez l'histoire d'Élie et de la veuve de Sarepta dans 1 Rois 17:2-24 (voir aussi Jeffrey R. Holland, dans *L'Étoile*, juillet 1996, p. 31).

Demandez aux élèves : Que nous apprend l'exemple de cette veuve ? Qu'a-t-elle fait pour se sauver et sauver son fils spirituellement et temporellement ? Que nous a recommandé notre prophète moderne pour améliorer notre bien-être spirituel et temporel ? (On pourrait répondre : Payer complètement la dîme, donner des offrandes de jeûne généreuses, mettre sa maison en ordre, faire des dépenses frugales, éviter les dettes, s'acquitter de ses obligations financières, entre autres des hypothèques, épargner un peu, faire des réserves alimentaires et apporter son aide aux autres [voir *L'Étoile*, janvier 1999, p. 63-66 ; et *Le Liahona*, janvier 2002, p. 83-86].)

Autres enseignements des dirigeants de l'Église

Si vous le souhaitez, lisez les déclarations suivantes avec les élèves :

« Notre but principal était d'établir, dans la mesure du possible, un système dans lequel la malédiction de l'oisiveté serait éliminée, les maux des allocations gouvernementales abolis et l'indépendance, l'industrie, l'économie et le respect de soi réinstaurés parmi notre peuple. Le but de l'Église est d'aider les gens à être autonomes » (La Première Présidence, Conference Report, octobre 1936, p. 43).

« Je remercie tous les hommes et femmes... de l'Église qui payent une dîme honnête, qu'elle soit grande ou petite, pour la foi qu'ils ont dans le cœur... Je tiens à dire mon appréciation à ceux

qui payent une offrande de jeûne. Cela ne coûte rien d'autre au donateur que de se priver de deux repas par mois. Cela devient la base de notre programme d'entraide » (Gordon B. Hinckley, *Le Liahona*, janvier 2002, p. 85-86).

« Mettons de côté de la nourriture qui nous soutiendra un certain temps en cas de besoin. Mais ne paniquons pas et ne réagissons pas exagérément. Soyons prévoyants à tous égards » (Gordon B. Hinckley, *Le Liahona*, janvier 2002, p. 85).

« Trop de membres de l'Église se sont laissés aller à des dettes inutiles. Ils n'ont que peu, voire pas du tout d'économies. La solution, c'est d'établir un budget, de vivre selon nos moyens et d'économiser pour l'avenir » (Thomas S. Monson, « Guiding Principles of Personal and Family Welfare » [Principes guides de l'entraide personnelle et familiale], *Ensign*, septembre 1986, p. 3).

« Le but du programme d'entraide est de prendre soin des pauvres et des nécessiteux ainsi que de rendre tous les membres de l'Église forts et indépendants par l'obéissance aux principes de l'Évangile » (James E. Faust, *L'Étoile*, 1986, n° 6, p. 17).

Mise en pratique

Demandez aux élèves d'évaluer personnellement s'ils suivent bien les recommandations du prophète et des autres dirigeants de l'Église sur le bien-être spirituel et temporel. Demandez-leur de sélectionner un ou deux domaines dans lesquels ils peuvent s'améliorer et d'élaborer et d'appliquer des plans précis pour commencer immédiatement à s'améliorer.

Témoignez que les bénédictions que l'on a en suivant la recommandation du prophète sont spirituelles et temporelles.

2 AUTONOMIE

Objectif

Chaque élève s'engagera à devenir plus autonome.

Documentation pour cette leçon

Un exemplaire de l'exercice sur l'autonomie (qui accompagne cette leçon) pour chaque élève.

Extrait du Manuel d'instructions de l'Église

Demandez à un élève de lire l'extrait suivant :

« Le Sauveur a commandé à l'Église et à ses membres d'être autonomes et indépendants...

« Pour devenir autonome, il faut travailler. Le travail est un effort physique, mental ou spirituel. C'est la source fondamentale du bonheur, de l'estime de soi et de la prospérité. Grâce au travail, les gens accomplissent beaucoup de bonnes choses dans la vie.

« En devenant autonomes, les gens sont mieux préparés à faire face à l'adversité... et [sont] à même de prendre soin d'autres personnes dans le besoin » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2 : Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 257).

Demandez aux élèves : Que signifie l'autonomie ? (L'autonomie signifie utiliser toutes nos bénédictions émanant de notre Père céleste pour subvenir à nos besoins et à ceux de notre famille et pour trouver des solutions à nos problèmes.)

Demandez aux élèves : Comment le fait de devenir autonomes nous rend-il meilleurs, individuellement, au sein de notre famille, fait-il de nous de meilleurs amis, de meilleurs membres de l'Église, de meilleurs citoyens et de meilleurs disciples du Christ ?

Passage d'Écritures

Demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant :

« Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle » (1 Timothée 5:8).

Demandez aux élèves : Selon vous, pourquoi Paul dit-il qu'une personne qui n'a pas soin des siens a renié la foi ?

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. Le libre arbitre est essentiel au plan de notre Créateur (voir D&A 58:26-28 ; 2 Néphi 2:27).

Demandez aux élèves : Quel rapport y a-t-il entre le libre arbitre et l'autonomie ?

2. L'autonomie est essentielle pour nous occuper de notre famille et de nous-même. « Notre Père céleste a donné à tous ses enfants tout ce qu'ils ont : leurs talents, leurs capacités et leurs biens matériels, et les a faits intendants de ces bénédictions (voir D&A 104:11-13). Pour s'acquitter d'une manière honorable de cette intendance, les membres de l'Église doivent devenir autonomes et utiliser ces bénédictions pour prendre soin d'eux-mêmes et de leur famille » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 257).
3. L'autonomie est essentielle pour s'occuper des autres. Marion G. Romney a enseigné : « Sans autonomie, il est impossible d'exercer ces désirs innés de rendre service. Comment pouvons-nous donner si nous n'avons rien ? La nourriture pour les affamés ne peut pas provenir d'étagères vides. L'argent pour aider les nécessiteux ne peut pas provenir d'un

porte-monnaie vide. Le soutien et la compréhension ne peuvent pas venir d'une personne vide sur le plan émotionnel. L'enseignement ne peut pas être dispensé par des personnes qui ne sont pas instruites. Et surtout, la direction spirituelle ne peut pas venir de personnes spirituellement faibles » (voir Conference Report, octobre 1982, p. 135 ; ou *Ensign*, novembre 1982, p. 93). Malgré tout, n'attendons pas d'être parfaitement autonomes pour servir notre prochain.

Demandez aux élèves : Quelle différence y a-t-il entre l'autonomie et le matérialisme ou la recherche de la richesse ? (Voir Jacob 2:18-19.)

4. L'Église recommande à ses membres de devenir autonomes dans les six domaines suivants : Instruction et alphabétisation ; santé physique ; emploi ; réserves au foyer ; gestion des ressources et force spirituelle, émotionnelle et sociale (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 257-258).

Histoire de la famille Castañeda

Lisez (ou demandez à un élève de lire) l'histoire qui accompagne cette leçon. Discutez avec les élèves de la manière dont la mise en application de l'Évangile a aidé cette famille à devenir autonome.

Discutez du rapport entre cet exemple et la situation des élèves.

Autres enseignements des dirigeants de l'Église

Si vous le souhaitez, discutez des déclarations suivantes :

« Nous devrions tous rechercher une plus grande autonomie, un plus grand esprit d'indépendance et un plus grand désir de subvenir à nos besoins et à ceux de notre famille » (Gordon B. Hinckley, Conference Report, octobre 1982, p. 111 ; ou *Ensign*, novembre 1982, p. 76).

« Le monde veut faire sortir les gens des taudis. Le Christ fait sortir ce qu'il y a de sordide chez les gens, et alors ils se sortent eux-mêmes des taudis. Le monde veut façonner les gens en changeant ce qui les entoure. [Le Christ] change les hommes, qui à leur tour changent ce qui les entoure. Le monde veut modifier le comportement humain, mais le Christ peut changer la nature humaine » (voir *L'Étoile*, 1986, numéro 2, p. 4).

« Aucun vrai saint des derniers jours ne fera porter volontairement, alors qu'il est physiquement et émotionnellement capable de le porter, le fardeau de son propre bien-être ou celui de sa famille à quelqu'un d'autre. Tant qu'il le peut, sous l'inspiration du Seigneur et par ses propres efforts, il pourvoira à ses besoins spirituels et temporels et à ceux de sa famille » (Spencer W. Kimball, Conference Report, octobre 1977, p. 124 ; ou *Ensign*, novembre 1977, p. 77-78).

« Nous avons assez bien réussi à faire comprendre aux saints des derniers jours qu'ils doivent subvenir à leur propres besoins matériels puis contribuer au bien-être des personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins de base. Si un membre ne peut pas subvenir à ses propres besoins, il doit alors faire appel à sa famille puis à l'Église, dans cet ordre » (voir Boyd K. Packer, « Self-Reliance », *Ensign*, août 1975, p. 85).

Mise en pratique

Donnez aux élèves un exemplaire de l'exercice sur l'autonomie qui accompagne cette leçon et demandez-leur de le faire. Recommandez aux élèves de s'engager à devenir plus autonomes en élaborant des plans précis pour appliquer les idées qu'ils ont notées pendant l'exercice.

Témoignez des avantages de devenir autonomes.

Histoire de la famille Castañeda

Je vais vous raconter une histoire que j'ai entendue récemment au Mexique. À Torreón, on m'a conduit dans une belle auto qui appartenait à l'homme dont je parle. Il s'appelle David Castañeda.

Il y a de cela trente ans, lui, sa femme, Tomasa, et leurs enfants habitaient une petite ferme en piteux état près de Torreón. Ils possédaient trente poules, deux cochons et un cheval efflanqué. Les poules leur fournissaient quelques œufs pour subvenir à leurs besoins et leur permettre, occasionnellement, de gagner quelques pesos. Ils vivaient dans la pauvreté. Un jour, les missionnaires sont passés chez eux. Sœur Castañeda explique : « Les missionnaires ont fait tomber les écailles de nos yeux, apportant la lumière dans notre vie. Nous ne connaissions rien de Jésus-Christ. Nous ne savions rien de Dieu avant leur venue. »

Elle était allée à l'école pendant deux ans, son mari pas du tout. Les missionnaires leur ont enseigné l'Évangile puis les Castañeda se sont fait baptiser. La famille s'est installée dans la petite ville de Bermejillo. Par hasard, ils se sont intéressés au commerce de pièces détachées automobiles, en achetant des voitures accidentées. Cela les a amenés à traiter avec des compagnies d'assurance, etc. Petit à petit, ils ont bâti une affaire prospère dans laquelle le père et ses cinq fils ont travaillé. Avec une foi simple, ils ont payé la dîme. Ils ont mis leur confiance dans le Seigneur. Ils ont vécu l'Évangile. Ils ont servi là où ils étaient appelés. Quatre de leurs fils et trois de leurs filles ont fait une mission. Le plus jeune fils est actuellement missionnaire à Oaxaca. Ils ont maintenant bâti une grosse affaire. Ils ont prospéré. Ils ont été critiqués ; on s'est moqué d'eux. Leur réponse est le témoignage du pouvoir du Seigneur dans leur vie.

Quelque deux cents personnes parmi leurs parents et amis se sont jointes à l'Église grâce à leur influence. Plus de trente fils et filles de cette famille et de leurs amis ont fait une mission. Ils ont fait don du terrain sur lequel se trouve maintenant une église.

Chacun à leur tour, tous les mois, les enfants, maintenant adultes, et les parents, vont à Mexico pour œuvrer dans le temple. Ils sont le vivant témoignage du grand pouvoir qu'a cette œuvre, l'œuvre du Seigneur, d'élever et de changer la vie des gens. Ils sont semblables à des milliers d'autres personnes, à travers le monde, qui font l'expérience du miracle du mormonisme en témoignage de la nature divine de cette œuvre qui entre dans leur vie (Gordon B. Hinckley, voir *Le Liahona*, juillet 1998, p. 80).

EXERCICE SUR L'AUTONOMIE

Nous, membres de l'Église, devons devenir autonomes dans les six domaines suivants : (1) Instruction et alphabétisation ; (2) santé physique ; (3) emploi ; (4) réserves au foyer ; (5) gestion des ressources et (6) force spirituelle, émotionnelle et sociale (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 257-258). Engagez-vous à devenir plus autonomes en les mettant en application.

Sélectionnez l'un de ces six domaines et indiquez ci-dessous cinq moyens par lesquels vous pourriez devenir plus autonomes dans ce domaine.

Domaine d'autonomie : _____

Choses que vous pourriez faire pour devenir plus autonomes :

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

3

S'OCCUPER DES NÉCESSITEUX

Objectif

Chaque participant sera plus engagé à s'occuper des pauvres et des nécessiteux.

(Note : Rappelez aux participants de ne pas révéler de renseignements personnels en discutant de ce sujet.)

Documentation pour cette leçon

DVD *In the Service of Your God (Au service de votre Dieu)* (54645)

Extrait du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire les extraits suivants :

« Les membres de l'Église peuvent faire preuve de compassion pour les pauvres et les nécessiteux de nombreuses... façons. Ils peuvent servir personnellement les gens qui sont dans le besoin, en leur donnant de leur temps, de leurs talents et de leur force spirituelle et émotionnelle » (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2 : Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 256).

« Un magasin [du Seigneur] se trouve établi quand les membres fidèles consacrent à l'évêque leur temps, leurs talents, leurs compétences, leur compassion, leur matériel et leurs moyens financiers pour le soin des pauvres... Le magasin du Seigneur existe donc dans chaque paroisse » (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 256).

Demandez aux élèves de faire part d'exemples de bénédictions qu'ils ont reçues en consacrant leur temps et leurs moyens au soin des nécessiteux.

Passages d'Écritures

Demandez aux élèves de lire les passages d'Écritures suivants et discutez de leur application dans leurs appels de dirigeants de paroisse et de pieu :

« Et maintenant, pour les choses que je vous ai dites, c'est-à-dire pour conserver de jour en jour le pardon de vos péchés, afin de marcher innocents devant Dieu, je voudrais que vous accordiez de vos biens aux pauvres, chaque homme selon ce qu'il a, comme nourrir les affamés, vêtir les nus, visiter les malades et leur apporter du soulagement, tant spirituellement que temporellement, selon leurs besoins » (Mosiah 4:26).

« Souvenez-vous en toutes choses des pauvres et des nécessiteux, des malades et des affligés, car celui qui ne fait pas ces choses n'est pas mon disciple » (D&A 52:40).

« En vérité, je le dis, les hommes doivent oeuvrer avec zèle à une bonne cause, faire beaucoup de choses de leur plein gré et produire beaucoup de justice » (D&A 58:27).

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. Les nécessiteux ne sont pas toujours pauvres financièrement.

Demandez aux élèves : Quel genre de besoins, autres que financiers, peut-on avoir ? (On pourrait répondre : Spirituels, physiques, éducatifs, émotionnels et sociaux.)

2. Le Seigneur répond aux prières des nécessiteux en inspirant des actes justes aux autres : « Dieu nous remarque et il veille sur nous. Mais c'est habituellement par l'intermédiaire d'une autre personne qu'il répond à nos besoins. C'est pourquoi, il est essentiel que nous nous servions mutuellement... Nos actes de service sont très souvent de simples encouragements ou de l'aide matérielle pour des choses profanes ; mais quelles conséquences magnifiques peuvent découler d'actions matérielles et de

gestes modestes mais délibérés ! » (Spencer W. Kimball, *The Teachings of Spencer W. Kimball*, publié par Edward L. Kimball, 1982, p. 252).

Demandez aux élèves de faire part d'expériences où Dieu a veillé sur eux par l'intermédiaire d'autres personnes.

Discutez de moyens précis dont les élèves pourraient s'occuper des pauvres et des nécessiteux (voir *manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 255-256).

3. Nous devons servir directement les autres de nous-mêmes et à la demande de l'évêque ou d'autres dirigeants de l'Église. Nous devons aussi participer aux efforts des collègues de la prêtrise et de la Société de Secours pour nous occuper des nécessiteux (voir leçons 6 et 7 de ce manuel).

Si vous le voulez, lisez ou racontez l'histoire qui accompagne cette leçon. Demandez aux élèves de faire part d'expériences où ils ont aidé à porter les fardeaux d'une autre personne, individuellement, en famille, en collègues de la prêtrise ou en tant que membres de la Société de Secours.

4. L'effort de soutenir quelqu'un d'autre développe notre charité. Marion G. Romney a déclaré : « Je suis persuadé... que, plus que de toute autre manière, on peut [acquérir] la charité et l'amour pur du Christ, en édifiant le malheureux » (F. Burton Howard, *Marion G. Romney : His Life and Faith*, 1988, p. 125). Gordon B. Hinckley a dit : « En pensant aux pauvres, aux nécessiteux et aux opprimés, on apprend inconsciemment mais d'une manière réaliste, à aimer les autres plus que soi-même et à les respecter, et on acquiert le désir de pourvoir aux besoins des autres » (Conference Report, avril 1963, p. 127).

Témoignez des bénédictions que l'on reçoit en s'occupant des nécessiteux.

Séquence vidéo :

Exemple du bon Samaritain

Passez « The Good Samaritan » (Le bon Samaritain) (séquence du DVD *In the Service of Your God* [Au service de votre Dieu]) si le DVD est disponible, ou demandez à un élève de lire la parabole du bon Samaritain dans Luc 10:25-37. Demandez aux élèves : Quels principes du secours aux pauvres et aux nécessiteux le Sauveur enseigne-t-il dans cette parabole ? Qu'est-ce qui a empêché le sacrificateur et le lévite d'aider le blessé ? Qu'est-ce qui a incité le bon Samaritain à l'aider ?

Mise en pratique

Demandez aux élèves de penser à une fois où ils ont suivi ou n'ont pas suivi le Saint-Esprit qui leur murmurait d'aider quelqu'un. Recommandez-leur d'évaluer honnêtement ce qui les a poussés à aider ou ce qui les a empêchés de le faire quand cela leur aurait été possible. Dites-leur de demander à un ami ou à un membre de leur famille de les aider à penser à des moyens de mieux suivre l'inspiration d'aider, ou à des moyens de surmonter ce qui les en a empêchés.

Témoignez des bénédictions et des joies que reçoivent les gens qui s'occupent des pauvres et des nécessiteux.

Construction d'une maison en Équateur

Parmi les habitants d'Otavalo (Équateur) se trouvait un homme qui détestait l'Église. Il détestait tout dans l'Église. Ses membres, ses principes doctrinaux : tout ce qu'elle prônait. Chaque fois que les membres voulaient construire une nouvelle église, cet homme s'y opposait. Quand on a vu des graffiti sur l'église, on a dit que cet homme y avait participé.

Personne ne connaissait la raison de sa haine pour l'Église. Tout ce qu'on savait, c'est que chaque fois qu'il y avait de l'opposition ou des persécutions, cela venait de lui.

L'été dernier, un tremblement de terre a frappé la région d'Otavalo et la maison de cet homme s'est effondrée. Il n'avait nulle part où aller. Il a demandé de l'aide ici et là : À la ville puis aux Églises. Mais Otavalo est une ville modeste et peu de monde avait les moyens de faire quoi que ce soit. Certains voulaient apporter leur aide mais, dans cette situation, il y avait trop de besoins et trop peu de moyens.

C'est ainsi qu'en octobre, cet homme qui haïssait l'Église a fait quelque chose qu'il n'aurait jamais cru faire : il a frappé à la porte de Rafael Campo, chef du groupe des grands prêtres [de la paroisse locale].

« Il y a quelque chose dont je voudrais vous parler », a-t-il dit. « Ma maison s'est écroulée et je n'ai pas d'argent pour la réparer. Je sais que nous n'avons pas vu les choses du même œil par le passé et que je n'ai pas le droit de vous demander quoi que ce soit, mais je n'ai pas de maison pour ma famille et je me demandais si votre Église pourrait m'aider un peu. »

Frère Campo était devenu membre de l'Église trente ans auparavant. Il avait été l'un des premiers baptisés de tout Otavalo. Il avait été personnellement témoin des paroles et des actes vindicatifs de cet homme envers l'Église. Ce jour-là, beaucoup de pensées sont passées par la tête de frère Campo. Mais, en fin de compte, les paroles qui l'ont le plus impressionné ont été celles du Sauveur : « Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre » (Matthieu 5:39).

« Cela fait trente ans que nous enseignons cela », s'est-il dit. « C'est peut-être le moment d'appliquer ce que nous enseignons. » Par la suite, frère Campo a expliqué la situation à son gendre, Mario German Cacuango, l'évêque de la paroisse. Frère Cacuango a pensé la même chose.

Le dimanche suivant, pendant une réunion conjointe des grands prêtres et des anciens, l'évêque et le chef de groupe des grands prêtres ont expliqué la situation aux frères de la prêtrise.

« Nous connaissons tous cet homme », a dit l'évêque. « Nous savons tous ce qui est arrivé dans le passé. Mais cet homme n'a pas de toit et il est venu nous trouver pour demander de l'aide. »

L'évêque a fait circuler une liste et a demandé aux frères qui souhaitaient apporter leur aide d'indiquer ce dont ils voulaient faire don. Il y avait vingt-trois hommes à la réunion ce jour-là. Après avoir fait le tour complet, la liste comportait vingt-trois noms. L'un des frères a proposé d'apporter deux kilos de clous. Un autre a dit qu'il avait du bois de coffrage. Un autre pouvait apporter cinquante parpaings. Un autre a donné du sable et un autre son travail.

Après analyse de la liste, frère Cacuango a proposé que les frères se réunissent à sept heures du matin le lendemain pour aider à la construction de la nouvelle maison.

Lorsque frère Campo est retourné voir l'homme et lui a dit ce que les membres de l'Église étaient disposés à faire, il a été très touché. Il s'est appuyé sur l'épaule de frère Campo et a fondu en larmes.

Frère Campo a pleuré, lui aussi.

Le dimanche 6 novembre, les collègues de la prêtrise de la paroisse de Peguche se sont rassemblés à 7 heures du matin et ont construit une maison modeste mais solide pour un homme qui, quelques jours auparavant, était leur pire ennemi.

Quand ils ont terminé, ils avaient non seulement construit une maison mais ils avaient, en même temps, par le service, la compassion et le pardon, établi un lien de compréhension qui a perduré. [Neil Newell, « To Build a House in Ecuador », *Church News*, 20 janvier 20, 2001, p. 11]

4

LOI DU JEÛNE ET OFFRANDES DE JEÛNE

Objectif

Chaque élève sera plus engagé à respecter la loi du jeûne et à faire une offrande de jeûne généreuse.

Extrait du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire l'extrait suivant :

« Le jeûne, accompagné de la prière, est une forme de culte. Le Seigneur a commandé à son peuple de jeûner pour se rapprocher de lui, vaincre l'attrait du monde, acquérir de la force spirituelle, augmenter sa compassion et se préparer au service. Le jeûne est un élément fondamental du bien-être spirituel et de l'entraide temporelle » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2 : Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 255-256).

Demandez aux participants de donner des exemples d'aide spirituelle et temporelle apportée par le jeûne.

Passage d'Écritures

Demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant :

« Voici le jeûne auquel je prends plaisir : Détache les chaînes de la méchanceté, dénoue les liens de la servitude, renvoie libres les opprimés, et que l'on rompe toute espèce de joug ; partage ton pain avec celui qui a faim, et fais entrer dans ta maison les malheureux sans asile ; si tu vois un homme nu, couvre-le, et ne te détourne pas de ton semblable » (Ésaïe 58:6-7 ; voir aussi Ésaïe 58:6-12).

Discutez de la manière dont l'obéissance à la loi du jeûne peut détacher les chaînes de la méchanceté, dénouer les liens de la servitude, renvoyer libres les opprimés et rompre toute espèce de joug.

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. Beaucoup de difficultés dans le domaine de l'entraide pourraient être évitées si la loi du jeûne était respectée comme elle se doit. Spencer W. Kimball a déclaré : « Le respect de la loi du jeûne nous permet de trouver une source personnelle de pouvoir qui nous aide à vaincre l'abandon aux passions et l'égoïsme » (voir *L'Étoile*, octobre 1978, p. 147).

Demandez aux participants de dire quelles sont les difficultés de l'entraide qui résultent de l'abandon aux passions. (On pourrait répondre : les dettes ; la consommation de drogue et l'accoutumance ; les sévices émotionnels, physiques ou sexuels ; les problèmes de santé provenant d'une suralimentation ou d'un régime inadapté.)

Discutez de l'effet bénéfique du jeûne sur ces problèmes (voir Ésaïe 58:6-12).

2. Les offrandes de jeûne sont l'un des moyens les plus importants pour les saints des derniers jours de s'occuper des nécessiteux (voir *Manuel d'instructions de l'Église, tome 2*, p. 255).
3. Le versement d'une offrande de jeûne généreuse profite au donateur et au bénéficiaire. « Réfléchissez à ce qui arriverait si l'on respectait dans le monde entier les principes du jour de jeûne et des offrandes de jeûne. Les affamés auraient à manger, les nus seraient vêtus, les sans-abris auraient un toit.... Le donateur, loin de souffrir, bénéficierait de sa brève abstinence. Partout il y aurait plus de sollicitude et d'altruisme dans le cœur des gens » (voir *L'Étoile*, juillet 1991, p. 55).

4. Une offrande de jeûne généreuse peut être bien plus que la valeur de deux repas. Le président Kimball a expliqué : « Parfois, nous sommes un peu avarés et nous calculons que nous avons un œuf pour petit-déjeuner, et que cela coûte quelques cents, et nous donnons cette somme au Seigneur. Je pense que lorsque nous sommes aisés, comme c'est le cas de beaucoup d'entre nous, nous devons être très, très généreux... et donner, au lieu de la somme que nous avons économisée en jeûnant pendant deux repas, peut-être beaucoup, beaucoup plus, dix fois plus quand nous pouvons nous le permettre » (voir Conference Report, avril 1974, p. 184).

Études de cas

Lisez ou demandez à un élève de lire l'étude de cas suivante et discutez de ce que cette jeune famille fait pour suivre la recommandation du prophète :

Bernard et Émilie ont de jeunes enfants. Ils jeûnent le premier dimanche de chaque mois et prient pour recevoir les bénédictions du ciel pour des questions personnelles et familiales importantes. Ils connaissent la recommandation du président Kimball de faire une offrande

de jeûne généreuse et ils veulent être fidèles et aider les personnes dans le besoin de leur entourage. Ils essaient de décider ce qui serait une offrande de jeûne généreuse pour eux. Ils analysent attentivement leur situation financière, discutent de ce sujet en conseil de famille et étudient la question en s'aidant de la prière. Ils décident que, dans leur situation, ils peuvent faire une offrande beaucoup plus importante que la valeur de deux repas. Aucune formule précise n'est donnée pour évaluer le montant d'une offrande de jeûne généreuse, toutefois ils pensent que leur méthode, décidée en s'aidant de la prière, est acceptable pour le Seigneur.

Mise en pratique

Demandez aux élèves de trouver des moyens d'encourager les membres de leur paroisse ou de leur pieu à être généreux dans leurs offrandes quand ils sont en mesure de le faire. Demandez-leur de faire des plans précis pour mettre en place des moyens de susciter plus de générosité.

Témoignez des bénédictions qu'apportent l'obéissance à la loi du jeûne et le versement d'une offrande de jeûne généreuse.

5

DEVOIRS DE L'ÉVÊQUE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE

Objectif

Chaque évêque s'engagera à s'acquitter plus diligemment des responsabilités de son office en matière d'entraide.

(Remarque : Rappelez aux élèves de ne pas révéler de renseignements confidentiels en discutant de ce sujet.)

Documentation pour cette leçon

Cassette vidéo *Essentials of Welfare* (5X045) ou DVD *In the Service of Your God* (Au service de votre Dieu) (54645).

Guide d'étude *S'occuper des nécessiteux* (32294 140)

Extraits du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire les extraits suivants :

Le Seigneur a confié aux évêques la charge spéciale de prendre soin des pauvres et des nécessiteux (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1 : Présidences de pieu et évêques*, 2006, p. 17 ; voir aussi D&A 84:112 ; 107:68).

« Il s'établit un magasin [du Seigneur] quand les membres fidèles consacrent à l'évêque leur temps, leurs talents, leurs compétences, leur compassion, leur matériel et leurs moyens financiers pour le soin des pauvres... Le magasin du Seigneur existe donc dans chaque paroisse. L'évêque est l'agent du magasin. Guidé par l'inspiration du Seigneur, il distribue les offrandes des saints aux pauvres et aux nécessiteux » (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 256).

Pour remplir efficacement son appel, l'évêque doit aller à la recherche des pauvres, des nécessiteux, des parents seuls, des personnes âgées, des invalides, des orphelins, des veuves et des autres personnes qui ont des besoins spéciaux. L'évêque peut

découvrir les membres nécessiteux de la paroisse par le murmure de l'Esprit, pendant les réunions du comité exécutif de la prêtrise, du conseil de paroisse et du comité d'entraide, par des entretiens avec le président du collège des anciens, le chef du groupe des grands prêtres et la présidente de la Société de Secours et grâce aux instructeurs au foyer et aux instructrices visiteuses (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1*, p. 15).

L'évêque utilise les offrandes de jeûne pour fournir les produits de base aux membres nécessiteux. Il dirige aussi l'utilisation des autres ressources de la paroisse, notamment le temps, les talents, les aptitudes, la compassion et les biens consacrés par les membres de la paroisse (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1*, p. 18-19).

Demandez aux évêques : Quelles ressources de la paroisse autres que les offrandes de jeûne avez-vous utilisées pour les nécessiteux ?

Passage d'Écritures

Demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant :

« Et si tu donnes une partie de ta substance aux pauvres, c'est à moi que tu la donneras; et elle sera déposée devant l'évêque de mon Église et ses conseillers » (D&A 42:31).

Demandez aux évêques : Quelles bénédictions ont reçues les membres de votre paroisse quand ils ont donné aux pauvres de leurs biens et de leurs ressources ?

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. « L'évêque reçoit tous les pouvoirs et toutes les responsabilités que le Seigneur a spécifiquement prescrits dans les Doctrine et Alliances

pour le soin des pauvres... Personne d'autre n'est chargé de ce devoir et de cette responsabilité, personne d'autre n'est doté du pouvoir et des fonctions nécessaires pour cette œuvre » (J. Reuben Clark Jr., dans *S'occuper des nécessiteux*, guide d'étude, 1986, p. 4).

2. James E. Faust a enseigné : « Qui définit qui est pauvre en Utah, au Nigeria, à Samoa, en Allemagne ou ailleurs ? Les conditions sont si différentes dans le monde entier que, sur place, l'évêque indique qui parmi ses ouailles est pauvre d'après la situation locale » (message d'entraide de la conférence générale d'avril 1981).
3. Le président de pieu forme les évêques dans leurs devoirs d'entraide et veille à ce l'on applique des principes corrects (voir *Manuel d'instructions de l'Église*, Tome 1, p. 3, 9).
4. L'évêque est le président du comité d'entraide de paroisse et s'assure que les dirigeants de la paroisse sont instruits de leurs devoirs d'entraide. Avec l'aide du comité, il veille également à ce qu'on enseigne aux membres à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, à jeûner, à faire une offrande généreuse et à s'occuper des nécessiteux (voir *Manuel d'instructions de l'Église*, Tome 2, p. 318).

Demandez aux élèves : Comment les évêques s'acquittent-ils de cette responsabilité de veiller à ce que les membres et les dirigeants comprennent leurs devoirs en matière d'entraide ?

5. L'évêque doit aller à la recherche des pauvres et des nécessiteux et discerner par l'Esprit comment l'Église doit apporter son aide (voir *Manuel d'instructions de l'Église*, Tome, p. 14 ; *S'occuper des nécessiteux*, p. 4 ; leçon 7 dans le présent manuel). Marion G. Romney a enseigné le principe suivant : « Qui dois-je aider ? Quelle est l'importance de l'aide que je dois donner ? À quelle fréquence et combien de temps dois-je aider ? Aucune règle stricte et simple ne sera jamais donnée en réponse à ces questions. En tant que juge ordinaire, vous devez vivre dignement pour obtenir de la seule source disponible - l'inspiration des cieux - les réponses adaptées à chaque cas » (voir *L'Étoile*, mai 1980, p. 167).

Demandez aux évêques de faire part d'expériences dans lesquelles l'Esprit les a aidés à trouver les pauvres et les nécessiteux et à savoir comment s'acquitter de leurs devoirs d'entraide.

6. L'évêque doit suivre les modalités approuvées pour apporter l'aide.

Revoyez brièvement certaines de ces modalités (voir *S'occuper des nécessiteux*, p. 4-6).

7. L'évêque doit utiliser le comité d'entraide, les collègues de la prêtrise et la Société de Secours de paroisse avec sagesse pour accomplir une bonne part de la tâche de s'occuper des nécessiteux, pour prévenir les besoins d'entraide, pour collecter les offrandes de jeûne, pour favoriser l'autonomie et pour résoudre les besoins à long terme (voir *Manuel d'instructions de l'Église*, Tome 1, p. 17-18 ; tome 2, p. 259-260, p. 318 ; leçons 6 et 7 dans le présent manuel).

Séquence vidéo

Montrez les parties 1 et 2 de « S'occuper des nécessiteux » (une partie de la cassette vidéo *Essentials of Welfare* ou du DVD *In the Service of Your God*), si elle est disponible. Discutez avec les élèves de ce que cet évêque a fait lorsqu'il était président d'un comité d'entraide de paroisse efficace et quand il a apporté une aide efficace.

Mise en pratique

Demandez aux élèves de discuter avec un collègue de la manière dont ils traiteraient les situations exposées dans la vidéo. Demandez-leur de noter ce qu'ils essaieraient de faire en conséquence de cette leçon.

« Mein Bruder » (Mon frère)

Lisez ou racontez l'histoire qui accompagne cette leçon. Témoignez de la nature sacrée des devoirs d'entraide de l'évêque et des bénédictions qui découlent de ce service.

« Mein Bruder » (Mon frère)

Au cours d'une froide soirée de l'hiver 1951, quelqu'un a frappé à ma porte. Un frère allemand d'Ogden, en Utah, s'est présenté et a dit : « Êtes-vous frère Monson, l'évêque ? » J'ai dit : « oui ». Il s'est mis à pleurer et a dit : « Mon frère, sa femme et leur famille arrivent ici d'Allemagne. Ils vont habiter dans votre paroisse. Voulez-vous venir avec nous pour voir l'appartement que nous avons loué pour eux ? »

Tandis que nous nous rendions à l'appartement, il m'a dit qu'il n'avait pas vu son frère depuis de nombreuses années. Tout au long de la Deuxième Guerre mondiale, son frère était resté fidèle à l'Église...

[L'appartement] était froid et désolé. La peinture s'écaillait, les papiers peints étaient abîmés, les placards étaient vides. Une ampoule de quarante watts descendant du plafond dans la salle de séjour nous permettait de voir qu'il y avait un grand trou au centre du linoléum. J'en avais mal au cœur Et je pensais : « Quel piètre accueil pour une famille qui a tant souffert. »

Mes pensées ont été interrompues par le frère qui a dit : « Ce n'est pas beaucoup, mais c'est mieux que ce qu'ils ont en Allemagne. » ... La famille allait arriver à Salt Lake City trois semaines plus tard, juste deux jours avant Noël.

J'ai eu du mal à m'endormir ce soir-là. Le lendemain c'était dimanche. Lors de notre réunion du comité d'entraide de paroisse, l'un de mes conseillers m'a dit : « Frère, vous avez l'air soucieux. Qu'est-ce qui ne va pas ? »

Je leur ai raconté l'expérience de la veille au soir avec tous les détails révélateurs de l'appartement repoussant. Il y a eu quelques instants de silence. Puis, frère Eardley, le chef du groupe des grands prêtres, a dit : « Frère... je suis électricien. » Est-ce que vous permettez que les grands prêtres de notre paroisse refassent l'installation électrique de l'appartement ? Je demanderais aussi à mes fournisseurs d'offrir une cuisinière et un réfrigérateur neufs. Me donnez-vous la permission de le faire ? »

J'ai répondu avec joie : « Certainement. »

Puis, frère Balmforth... a répondu : « Frère, comme vous le savez, je vends de la moquette. Je voudrais demander à mes fournisseurs d'offrir de la moquette... et enlever ce linoléum usé. »

Puis frère Bowden, le président du collège des anciens, a pris la parole. Il était peintre. Il a dit : « Je fournirai la peinture. Est-ce que les frères du collège pourraient peindre et retapisser cet appartement ? »

Sœur Müller, la présidente de la Société de Secours, a parlé après lui. « Nous, à la Société de Secours, nous ne pouvons pas tolérer l'idée de placards vides. Pouvons-nous les remplir ? »

Les trois semaines qui ont suivi ont été mémorables. On aurait dit que la paroisse toute entière participait à ce projet... La famille est arrivée d'Allemagne... Nous avons monté l'escalier qui allait à l'appartement...

La porte s'est ouverte sur une vie littéralement nouvelle. Nous avons été accueillis par l'odeur de boiseries fraîchement peintes et de papiers peints tout frais. Il n'y avait plus d'ampoule de quarante watts ni le linoléum usé qu'elle éclairait. Nous marchions sur de la moquette épaisse et belle. Dans la cuisine, nous avons vu une cuisinière et un réfrigérateur neufs. Les portes du placard étaient restées ouvertes ; mais cette fois, on y voyait chaque étagère remplie de nourriture. Comme de coutume, la Société de Secours avait fait son travail.

... Le père, se rendant compte que tout cela lui appartenait, m'a pris par la main pour m'exprimer sa reconnaissance. Il était trop ému. Il a posé la tête sur mon épaule et a répété ces mots en allemand : « Mein Bruder, mein Bruder, mein Bruder. »

Il était temps de partir. Nous sommes descendus et sommes sortis dans la nuit ; il neigeait. Personne ne pouvait parler. Finalement, une jeune fille a demandé : « Frère, je ne me suis jamais sentie aussi heureuse. Pouvez-vous me dire pourquoi ? »

J'ai répondu par les paroles du Maître : « Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites » (Matthieu 25:40) (voir Thomas S. Monson, *L'Étoile*, juillet 1986, p. 66-67).

6

DEVOIRS DES COLLÈGES DE LA PRÊTRISE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE

Objectif

Les dirigeants de collège et de groupe de la prêtrise comprendront leur devoir de promouvoir l'autonomie et de répondre aux besoins d'entraide à long terme.

Documentation pour cette leçon

Cassette vidéo *Essentials of Welfare* (5x045) ou DVD *In the Service of Your God* (54645)

Déclarations tirées des manuels de l'Église

Demandez à un élève de lire les déclarations suivantes :

« L'évêque est l'agent du magasin... du Seigneur [et] il distribue les offrandes des saints aux pauvres et aux nécessiteux. Il est aidé par les collèges de la prêtrise et par la Société de Secours » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 256).

« En collaboration avec les collèges de la prêtrise et la Société de Secours, vous [l'évêque] enseignerez deux principes de l'Évangile en matière d'entraide : l'autonomie et la générosité dans les dons » (*S'occuper des nécessiteux, Guide d'étude*, p. 2).

Demandez aux élèves : Avez-vous vu les collèges de la prêtrise et les évêques travailler en collaboration pour s'acquitter des responsabilités d'entraide ? (Rappelez aux participants de ne pas révéler de renseignements confidentiels.)

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. En leur qualité de membres du comité d'entraide de paroisse, les dirigeants des collèges et groupes de la prêtrise aident à planifier des

moyens d'éviter les besoins d'entraide des membres de la paroisse et d'y répondre (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 318).

2. Dans les réunions du dimanche et par les instructeurs au foyer, les collèges de la prêtrise enseignent les points de doctrine, les principes et les compétences qui se rapportent à l'entraide (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 165).
3. Sous la direction de l'évêque, les collèges de la prêtrise aident les membres à trouver des solutions à long terme à leurs besoins et à faire des plans pour être autonomes ainsi qu'à atteindre ce but (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 257-258). Gordon B. Hinckley a expliqué ces responsabilités : « L'évêque a la responsabilité de donner l'aide d'urgence pour veiller à ce que ni l'intéressé ni sa famille ne souffrent. Le collège de la prêtrise a pour obligation de mettre en mouvement les forces et les facilités qui permettront au membre nécessiteux de pourvoir de manière permanente à ses propres besoins et à ceux de sa famille » (voir « Responsabilités des collèges de la prêtrise en matière d'entraide, *L'Étoile*, avril 1978, p. 131).

Demandez aux élèves : Quels moyens ou quelles capacités vos collèges de la prêtrise de paroisse ont-ils à leur disposition pour aider des membres à trouver des solutions à long terme à leurs problèmes ?

Si vous le souhaitez, analysez les précautions suivantes que les dirigeants doivent prendre quand ils rendent visite à des membres de l'Église chez eux :

- Prenez rendez-vous pour la visite et emmenez quelqu'un avec vous.
- Dites à quelqu'un où vous allez.
- Soyez conscients de situations dangereuses éventuelles.

Autres enseignements des dirigeants de l'Église

Si vous le désirez, faites part des déclarations suivantes émanant de dirigeants de l'Église :

« Je suis absolument certain, mes frères, que nous avons suffisamment de compétence, de connaissance, de force, de sollicitude dans chaque collège de la prêtrise pour aider les frères de ce collège en difficulté si ses ressources sont convenablement administrées » (Gordon B. Hinckley, *L'Étoile*, avril 1978, p. 131).

« Un jour, au Colorado, j'assistais à une conférence de pieu et j'ai demandé à l'un des présidents de collège d'anciens comment ses anciens se débrouillaient en tant que collègue. J'ai dit : 'Faites-vous quelque chose pour vous entraider ?'

« 'Oh oui, nous ne nous en tirons pas mal.'

« Je lui ai demandé ce qu'il faisait.

« Il a dit : 'Eh bien, je peux vous dire qu'un membre de notre collège est à l'hôpital de Santa Fe, au Nouveau-Mexique. C'était un jeune homme fort qui achetait une belle ferme : très travailleur, il avait une belle petite famille. Il avançait bien et payait ses factures et son emprunt quand soudain, il a été frappé.' D'ordinaire, cela aurait mis fin à la ferme et à la sécurité de la famille. Le président du collège des anciens m'a dit : 'Nous avons été aussi touchés par sa perte que sa femme et ses enfants.' Alors nous avons pris les choses en main et nous avons fait fonctionner la ferme. Cela ne prend pas beaucoup de temps avec tous nos tracteurs et tout notre équipement. Le crédit est maintenant payé et la famille tire un bon revenu de la ferme. Tout ce dont cet homme a eu à s'occuper ça a été de guérir à l'hôpital » (Matthew Cowley, *Matthew Cowley Speaks*, 1954, p. 308-309).

Séquence vidéo

Montrez les parties 1 et 2 de « S'occuper des besoins » (séquence de la cassette vidéo *Essentials of Welfare* ou du DVD *In the Service of Your God*), s'ils sont disponibles. Demandez aux élèves : Qu'ont fait ces dirigeants du collège de la prêtrise pour aider la paroisse à prévenir les besoins d'entraide ?

Comment ont-ils aidé à répondre aux besoins d'entraide ?

Études de cas

Présentez l'étude de cas suivante et demandez aux élèves d'en discuter. Si la classe est grande, répartissez les élèves en groupes de discussion plus petits, puis invitez-les à faire rapport des idées engendrées par leurs discussions.

La famille Miller est dans la paroisse depuis trois ans. Elle reçoit une aide financière et des marchandises de son évêque depuis qu'elle est arrivée. John, le père affirme ne pas pouvoir travailler à cause d'une blessure dans le dos. Il a terminé ses études secondaires mais n'aime pas les études et ne veut pas les poursuivre. La famille Miller dit qu'elle veut être autonome mais ne sait comment c'est possible. Mary, la femme, n'a pas le permis de conduire (du fait de sa mauvaise vue et de sa peur d'avoir un accident), n'est pas bonne en grammaire et a des problèmes de santé dus à une mauvaise alimentation. Elle n'a aucune expérience professionnelle et pense qu'elle doit rester à la maison pour s'occuper de ses quatre enfants qui posent des problèmes de discipline à la Primaire et qui ont de mauvais résultats à l'école. Cela fait trois ans que l'évêque aide cette famille pour ses besoins à court terme. Il ne sait pas quoi faire.

Demandez aux élèves : Que pourrait faire le collège de la prêtrise de frère Miller pour aider cette famille à devenir autonome. (On pourrait répondre : Le dirigeant de collège, avec l'aide des instructeurs au foyer de la famille, pourrait rendre visite à frère Miller et discuter des besoins de la famille, exprimer son soutien et proposer de l'aide ; le dirigeant de collège peut informer de la situation l'évêque et la présidente de la Société de Secours ; on pourrait aider frère Miller à s'informer de différentes possibilités de s'instruire autres que les écoles traditionnelles et à s'inscrire dans une école pour acquérir de nouvelles compétences professionnelles ; les membres du collège pourraient lui apprendre de nouvelles compétences professionnelles, l'informer des possibilités d'emploi ou simplement être des amis à l'écoute et attentifs.)

Lisez ou demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant : « C'est pourquoi, que chaque homme s'instruise de son devoir et apprenne à remplir l'office auquel il est désigné, et ce, en toute diligence » (D&A 107:99).

Exhortez les élèves à s'acquitter diligemment des responsabilités et des devoirs d'entraide de leur office. Témoignez du bien qu'on peut faire quand les dirigeants de paroisse travaillent en collaboration pour s'occuper des pauvres et des nécessiteux.

7 DEVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS EN MATIÈRE D'ENTRAIDE

Objectif

Les dirigeantes de la Société de Secours comprendront leur responsabilité d'enseigner les principes d'entraide et de contribuer à résoudre les besoins d'entraide provisoires et à long terme.

Documentation pour cette leçon

Cassette vidéo *Essentials of Welfare* (5x045) ou DVD *In the Service of Your God* (54645)

Extraits du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire les extraits suivants :

« La Société de Secours a été fondée le 17 mars 1842, à Nauvoo (Illinois), par Joseph Smith, le prophète... pour 'veiller sur les pauvres, les nécessiteux, les veuves et les orphelins et accomplir toutes sortes de bonnes œuvres' (*History of the Church*, 4:567) » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 193).

« Sous la direction de l'évêque, les sœurs de la Société de Secours contribuent à répondre aux besoins temporaires et à long terme, notamment ceux qui ont trait à l'instruction [entre autres l'alphabetisation], à la santé, à l'emploi, aux réserves au foyer, à la gestion des ressources et à la force sociale, émotionnelle et spirituelle » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 194).

« L'évêque est l'agent du magasin... [du Seigneur] [et] il distribue les offrandes des saints aux pauvres et aux nécessiteux. Il est aidé par les collègues de la prêtrise et par la Société de Secours » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 256).

Demandez aux élèves : Avez-vous vu des dirigeantes de la Société de Secours et des évêques travailler en collaboration pour répondre aux responsabilités d'entraide ? (Rappelez aux parti-

cipants de ne pas révéler de renseignements confidentiels.)

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

Présidente de la Société de Secours de pieu

La présidente de la Société de Secours de pieu « supervise les actions d'entraide de la Société de Secours de pieu » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 195). Elle travaille avec les présidentes de la Société de Secours de paroisse pour identifier les groupes de personnes vulnérables, par exemple les veuves, les femmes dans le dénuement, les femmes sans emploi qui sont chefs de famille, etc. La présidente de la Société de Secours de pieu peut aussi aider les présidentes dans les paroisses à trouver des moyens de répondre aux besoins d'entraide dans leur paroisse.

Présidence de la Société de Secours de paroisse

1. Étant membres du comité d'entraide de paroisse, les membres de la présidence de la Société de Secours de paroisse aident à prévoir des moyens de prévenir les besoins d'entraide des membres de la paroisse et d'y répondre. La présidente de la Société de Secours doit suggérer des points à mettre à l'ordre du jour des réunions du comité d'entraide de paroisse et être prête à discuter de ces points et questions (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 318).
2. La Société de Secours aide l'évêque en enseignant aux sœurs les points doctrinaux, les principes et les techniques relatifs à l'entraide dans les réunions du dimanche, et aux réunions d'édification du foyer, de la famille et de la personne ainsi que par les instructrices visiteuses (voir *Manuel d'instructions de l'Église,*

Tome 2, p. 194, 202-203). Par exemple, les dirigeantes de la Société de Secours doivent aider les sœurs à comprendre :

- a. Que le magasin du Seigneur « est établi quand les membres fidèles consacrent à l'évêque leur temps, leurs talents, leurs compétences, leur compassion, leur matériel et leurs moyens financiers » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 256 ; voir aussi D&A 42:29-36 ; 78:3-7, 13-14 ; 82:14-19).
- b. L'assistance organisée de l'entraide de l'Église ne remplace pas la sollicitude et la compassion de chacun pour son prochain.

Demandez aux élèves de faire part d'exemples où ils ont vu ces principes enseignés efficacement dans le cadre d'une Société de Secours.

3. La présidente de la Société de Secours aide l'évêque à évaluer les besoins des familles et des personnes de la paroisse et à proposer des moyens d'y répondre. Gordon B. Hinckley a enseigné : « Il est impératif que l'évêque travaille en collaboration étroite avec la présidente de la Société de Secours pour administrer l'entraide de l'Église. Normalement cela a lieu lors de la réunion mensuelle du comité d'entraide de la paroisse ou bien, occasionnellement, pendant la réunion du conseil de paroisse. Mais des urgences peuvent survenir ou bien il peut y avoir des situations qui exigent une confidentialité plus grande ; dans ce cas, l'évêque et la présidente de la Société de Secours doivent se consulter. Chaque fois qu'une famille a des besoins matériels, c'est la présidente de la Société de Secours qui est la mieux placée pour se rendre chez elle et évaluer ses besoins » (« Soyons forts et immuables », *Réunion mondiale de formation des dirigeants*, janvier 2004, p. 21).
4. Pour évaluer les besoins d'entraide, l'évêque peut charger la présidente de la Société de Secours de rendre visite à domicile aux familles ou personnes nécessiteuses. Quand elle fait ces visites appelées « visites pour pourvoir à des besoins familiaux », la présidente doit suivre les directives figurant dans

le *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, aux pages 208-209, entre autres, les directives suivantes :

- a. « Pour se préparer à une visite pour pourvoir à des besoins familiaux, la présidente de la Société de Secours doit demander l'inspiration du Seigneur. Le guide le plus sûr en matière d'aide à donner est l'Esprit du Seigneur. »
- b. « Tout en posant des questions au cours de la visite, elle écoute avec le cœur et permet à la sœur d'exprimer ses sentiments aussi bien que ses besoins. Elle aide chaque sœur à garder un sentiment de valeur personnelle en aidant les membres de la famille à s'aider eux-mêmes. »

Si nécessaire, revoyez les précautions que les dirigeants doivent prendre quand ils rendent visite à des membres de l'Église chez eux :

- Prenez rendez-vous pour la visite et emmenez quelqu'un avec vous.
 - Dites à quelqu'un où vous allez.
 - Soyez conscients d'éventuelles situations dangereuses.
5. La présidente de la Société de Secours peut préparer des Bishop's Order for Commodities forms (Bons de commande de marchandises de l'évêque) (33585 or 31422) pour que celui-ci les examine et les signe. Elle doit informer l'évêque des problèmes qu'elle rencontre avec les bénéficiaires de l'entraide pour qu'il les résolve.
 6. Sous la direction de l'évêque, la Société de Secours aide les membres à trouver des solutions à long terme à leurs besoins ainsi qu'à faire des plans pour parvenir à l'autonomie et à atteindre ce but (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 257-258).

Demandez aux élèves : Quels moyens ou quelles capacités votre Société de Secours de paroisse a-t-elle pour aider des membres à trouver des solutions à long terme pour leurs problèmes ?

Séquence vidéo

Montrez les trois parties de « Administering Welfare through the Relief Society » (Accorder l'entraide par l'intermédiaire de la Société de Secours) se trouvant sur le DVD *In the Service of Your God*, s'il est disponible.

Demandez aux participants ce qui les a marqués dans ce qu'ils ont vu et entendu de la séquence vidéo. Soulignez que l'évêque et la présidente de la Société de Secours ont travaillé ensemble pour aider la sœur dans le besoin à devenir plus autonome.

Autres enseignements des dirigeants de l'Église

Si vous le désirez, faites part des déclarations suivantes émanant de dirigeants de l'Église :

« [La Société de Secours] volera au secours de l'étranger ; elle versera de l'huile et du vin sur le cœur blessé des personnes dans le besoin ; elle essuiera les larmes de l'orphelin et fera se réjouir le cœur de la veuve » (Joseph Smith, *History of the Church*, 4:567).

« Lorsqu'un membre souffre, toute le monde le ressent ; en étant d'un seul cœur, nous obtenons du pouvoir avec Dieu » (Joseph Smith, *History of the Church*, 5:23).

« Je vais vous raconter l'histoire d'une chère sœur de la Société de Secours, Kim Hak qui habite sur le territoire de la branche de Ta Khmau, au Cambodge. Sa branche rurale compte environ 280 membres qui habitent un village aux routes de terre, sans égout, sans eau courante et où très peu de maisons ont l'électricité... Son président de branche lui a demandé de distribuer du riz et de donner de l'argent à plusieurs familles de la branche. Frère Lindmark, missionnaire d'âge mûr qui l'a accompagnée avec d'autres membres de la branche, a écrit : 'Nous sommes allés dans quatorze foyers ce jour-là. Chaque foyer avait son lot de problèmes et nous savions que nous ne pourrions pas les régler tous uniquement avec un sac de riz et 10 000 riels. Mais sœur Kim savait que ce riz nourrirait une famille pendant sept jours,

peut-être dix. Et les dix mille riels, qui équivalent à environ deux dollars américains cinquante, permettraient d'acheter quelques légumes ou même peut-être du poisson... Ce qui était impressionnant, c'est qu'elle connaissait le nom de toutes les sœurs, ainsi que celui de leurs enfants et, pendant que nous étions chez une famille, elle conversait avec elle de manière aimable et engageante. Elle discutait en amie. On pouvait voir sur son visage qu'elle aimait ses sœurs et ces dernières savaient toutes qu'elle les aimait » (voir Bonnie D. Parkin, « The Crowning Principle of Christian Life », dans *The Power of His Redemption : Talks from the 2003 BYU Women's Conference, 2004*, p. 126-127).

Séquence vidéo

Montrez la partie 1 de « S'occuper des nécessiteux » (qui fait partie de la cassette vidéo *Essentials of Welfare* ou du DVD *In the Service of Your God*), s'ils sont disponibles. Demandez aux élèves : Qu'ont fait ces dirigeantes de la Société de Secours pour aider à prévenir les besoins d'entraide de la paroisse ? Comment ont-elles aidé à répondre aux besoins d'entraide ?

Étude de cas

Présentez l'étude de cas suivante à la discussion des élèves. Si la classe est nombreuse, répartissez les élèves en groupes de discussion plus petits, puis invitez les élèves à faire rapport des idées nées de leurs discussions.

Sœur Jones, 36 ans, a été élevée dans un petit village. Pendant la dernière année de ses études secondaires, elle a travaillé à temps partiel dans une sandwicherie pour un salaire minimum. Après avoir passé ses examens de fin de secondaire, elle a étudié un semestre à l'université avant de se marier, puis elle a arrêté ses études. Peu après leur mariage, frère et sœur Jones ont eu leurs premiers enfants. Frère Jones, membre du collège des anciens, avait bien subvenu aux besoins de sa famille et sœur Jones n'avait donc pas dû travailler mais, maintenant, il l'a abandonnée avec leurs six enfants.

Demandez aux élèves : Que peut faire la Société de Secours pour aider cette sœur à se prendre en charge ? (Ils pourront répondre : La présidente de la Société de Secours peut rendre visite à sœur Jones en lui donnant l'occasion d'exprimer ses sentiments et ses besoins ; la présidente peut demander de l'entraide à l'évêque, si c'est approprié ; on pourrait apporter de l'aide à sœur Jones pour qu'elle s'inscrive à des cours de formation professionnelle ; les sœurs de la Société de Secours pourraient lui enseigner de nouvelles compétences professionnelles, l'informer des offres d'emploi, l'aider à s'occuper de ses enfants ou simplement être des amies à l'écoute et attentionnées.)

Conclusion

Lisez ou demandez à un élève de lire la déclaration suivante de Bonnie D. Parkin, présidente générale de la Société de Secours : « Lorsque Joseph Smith a organisé la Société de Secours, il a appelé des

sœurs à 'soulager les pauvres' et à 'sauver des âmes' [*History of the Church*, 5:25]. Lorsque nous remplissons cette mission, nous vivons conformément aux principes de l'entraide... Pour cela, il faut qu'une femme change quelque chose pour une autre femme. Il faut qu'une sœur se propose pour écouter une sœur qui se sent seule et pour lui parler. Il faut qu'une sœur se lie d'amitié avec la sœur dont elle est l'institutrice visiteuse. Il faut que vous et moi, par notre force, nos capacités et nos talents, soyons une bénédiction pour une autre personne » (« Welfare, 'The Crowning Principle of Christian Life' », p. 127-128).

Exhortez les élèves à s'acquitter diligemment des responsabilités et des devoirs d'entraide de leur office. Témoignez du bien qui peut être fait quand les dirigeants de paroisse travaillent en collaboration pour rechercher les pauvres et les nécessiteux et s'occuper d'eux.

8

AIDER EFFICACEMENT

Objectif

Les évêques, les dirigeants de la prêtrise et les dirigeantes de la Société de secours seront inspirées d'apporter une entraide efficace à la manière du Seigneur.

Documentation pour cette leçon

Cassette vidéo *Essentials of Welfare* (5x045) ou DVD *In the Service of Your God* (54645).

Guide d'étude *S'occuper des nécessiteux* (32294 140)

Extrait du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire l'extrait suivant :

« Le Seigneur a établi une façon de s'occuper des pauvres et des nécessiteux et de les aider à retrouver leur autonomie. Lorsqu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour pourvoir à leurs propres besoins et ne parviennent toujours pas à satisfaire leurs besoins de base, les membres de l'Église doivent tout d'abord demander l'aide de leur famille. Lorsque cela ne suffit pas, l'Église est prête à apporter son aide.

« Lorsqu'ils donnent, les gens doivent le faire généreusement et dans un esprit d'amour, conscients que notre Père céleste est la source de toutes les bénédictions et que ces bénédictions doivent être utilisées pour servir les autres...

« Le fait de pourvoir à la façon du Seigneur rend humble le donateur, élève le bénéficiaire et sanctifie les deux (voir D&A 104:15-18). L'un et l'autre deviennent davantage capables de donner comme le Christ » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, (Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires, 1998, p. 256).*

Demandez aux élèves de faire part d'exemples d'entraide donnée à la manière du Seigneur, dont

ils ont été témoins. (Rappelez aux participants de ne pas révéler de renseignements confidentiels.)

Écritures

Demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant :

« Voici, je vous dis que vous devez rendre visite aux pauvres et aux nécessiteux, et leur apporter du soulagement » (D&A 44:6).

Rappelez aux participants que le Seigneur a commandé que ce soulagement soit apporté à sa façon (voir D&A 104:16).

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. En 1854, la Première Présidence a enseigné :
« La vraie charité envers une famille ou une personne pauvre consiste à la rendre capable de subvenir à ses propres besoins » (James R. Clark, compilation, *Messages of the First Presidency of The Church of Jesus Christ of Latter day Saints*, 6 volumes, 1965-1975, 2:134). Des années plus tard, la Première Présidence a réaffirmé ce principe : « L'Église a pour but d'aider les membres à se prendre en charge » (Conference Report, octobre 1936, p. 3).

Demandez aux participants de donner des exemples de façons qu'utilisent les dirigeants de paroisse de mettre les membres nécessiteux « en position de se prendre en charge eux-mêmes ».

2. L'évêque doit donner aux membres des occasions de travailler dans la mesure de leurs capacités pour l'aide qu'ils reçoivent (voir *S'occuper des nécessiteux*, p. 5-6, 9). La Première Présidence a expliqué en 1936 : « Le secours ne doit normalement pas être accordé comme

une aumône : il doit être apporté en contrepartie d'un travail ou d'un service rendu... Il faut veiller particulièrement à la force spirituelle des personnes à qui il est porté secours et il faut la promouvoir sérieusement et en s'aidant de la prière. Un système qui porte secours en échange de travail ou de service ne sera pas loin d'atteindre ces buts » (*Messages of the First Presidency*, 6:11-12).

Demandez aux élèves : Quel avantage les membres tirent-ils de travailler en échange de l'aide qu'ils reçoivent ? Quels travaux peut-on confier à des membres nécessiteux de la paroisse ? Témoignez de l'importance du travail dans le plan d'entraide du Seigneur.

3. Pour promouvoir l'autonomie chez les personnes assistées, l'évêque utilise le formulaire Analyse des besoins et des moyens (32290 140) qui contient des suggestions pour établir un plan d'accession à l'autonomie. Cet imprimé est expliqué plus en détail dans la leçon 17 : « Utilisation de l'imprimé d'Analyse des besoins et des ressources », et dans la leçon 10 : « Aider les gens à devenir plus autonomes ».
4. Les évêques doivent suivre les directives ci-dessous pour veiller à ce que l'entraide soit une bénédiction pour les gens qui la reçoivent :
 - Rechercher les pauvres et les nécessiteux.
 - Aider pour les besoins de base.
 - Utiliser des produits avant d'utiliser de l'argent.
 - Affecter un travail en échange de l'assistance.
 - Bien utiliser les ressources de la collectivité.
 - Utiliser les services des établissements d'entraide de l'Église (centres pour l'emploi, magasins du Deseret Industries, conserveries, magasins épiscopaux, etc.) quand ils existent.
 - Respecter le caractère confidentiel des besoins et de l'aide.
5. Les évêques doivent suivre les modalités financières officielles quand ils apportent une aide financière.

Revoyez brièvement certaines de ces modalités (voir *manuel d'instructions de l'Église, Tome 1, Présidences de pieu et évêques*, 2006, p. 166-171).

6. L'évêque peut faire participer la présidente de la Société de Secours à l'évaluation des besoins familiaux et à la planification des moyens d'y répondre (voir *Manuel d'instructions générales, Tome 2*, p. 194, 208, 260. L'évêque doit enseigner les principes de l'entraide et résoudre les difficultés qui se présentent quand l'aide est apportée.

Séquence vidéo

Montrez la partie 2 de « S'occuper des nécessiteux » (une partie de la cassette *Essentials of Welfare* ou du DVD *In the Service of Your God*), s'ils sont disponibles. Demandez aux élèves : Dans la vidéo, qu'a fait l'évêque pour assurer qu'une assistance efficace a été donnée ?

Étude de cas

Présentez l'étude de cas suivante à la discussion des élèves. Si la classe est nombreuse, répartissez les élèves en groupes de discussion plus petits, puis invitez les élèves à faire rapport des idées nées de leurs discussions.

Une jeune femme d'une vingtaine d'années est venue demander à son évêque de l'aider à payer une mensualité de sa voiture échue le lendemain. Elle était membre de la paroisse mais n'avait jamais assisté aux réunions de l'Église. Elle a dit à l'évêque que son mari et elle étaient séparés et qu'il l'avait laissée seule à supporter la dette. Si le paiement n'était pas fait, la voiture serait saisie, et elle n'aurait plus de moyen de transport pour aller travailler. L'évêque lui a demandé si des membres de sa famille pouvaient l'aider. Elle a répondu que seuls ses parents habitaient à proximité et qu'elle leur avait demandé de l'aide mais qu'ils avaient refusé. L'évêque a appelé le père de cette sœur, qui a dit qu'il l'avait aidée de nombreuses fois auparavant et que la jeune femme n'avait toujours pas appris à gérer l'argent, à ne pas faire de dettes, etc.

Demandez aux élèves : Que pourrait-on faire pour fournir une aide efficace à cette jeune femme ? (On pourrait répondre : L'évêque devrait remplir une feuille d'Analyse des besoins et des moyens [voir les leçons 10 et 17 de ce manuel] avec la jeune femme pour qu'elle définisse ses besoins exacts et fasse un plan pour devenir plus autonome ; la présidente de la Société de secours pourrait rendre visite à la jeune femme, la laisser exprimer ses sentiments et ses besoins ; l'évêque pourrait fournir des marchandises, par exemple de la nourriture qui permettrait à la jeune femme d'utiliser l'argent liquide dont elle dispose pour

payer la mensualité de la voiture ; l'évêque pourrait prendre contact avec l'évêque de son mari et lui demander de discuter avec le mari de sa responsabilité de bien soutenir sa famille ; l'évêque devra demander à la jeune femme de travailler en contrepartie de l'aide qu'elle reçoit ; il pourrait appeler un spécialiste de l'entraide [voir leçon 12 de ce manuel] pour apprendre à la jeune femme à se prendre en charge.)

Témoignez que quand les pauvres et les nécessiteux sont aidés à la façon du Seigneur, les donateurs et les bénéficiaires sont bénis.

9

ÉTABLISSEMENTS D'ENTRAIDE DE L'ÉGLISE

Objectif

Les membres des comités d'entraide comprendront mieux comment les établissements d'entraide de l'Église peuvent aider à prendre soin des pauvres et des nécessiteux et aider les membres à devenir plus autonomes.

Extrait du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire l'extrait suivant et parlez avec le groupe des établissements d'entraide qui existent dans leur région :

Les établissements et services d'entraide (quand ils existent) apportent des ressources que les évêques peuvent utiliser pour aider les pauvres et les nécessiteux (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1 : Présidences de pieu et épiscopats*, 2006, p. 19).

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants, et discutez-en si nécessaire :

1. Il est possible d'accomplir davantage d'actions bénéfiques par un effort concerté que par un effort individuel. Joseph Smith, le prophète, a dit que « la grande abondance de bénédictions temporelles qui découlent toujours de la fidélité et de l'effort concerté n'a jamais accompagné les efforts ou les entreprises d'une personne agissant seule » (*Enseignements du prophète Joseph Smith*, choisis par Joseph Fielding Smith, 1981, p. 146).

Demandez aux élèves : Pourquoi est-il vrai que davantage de bénédictions découlent de « l'effort concerté » que des « entreprises d'une personne agissant seule » ?

2. Depuis les premiers jours de l'Église, les membres ont uni leurs efforts pour s'occuper de leur prochain moins favorisé (voir D&A 136:8).

3. Avant la Grande Dépression des années 1930, diverses paroisses et pieu tenaient des magasins du Seigneur, des bureaux pour l'emploi et menaient des opérations de stockage de céréales. En 1936, le programme moderne d'entraide a commencé à combiner ces efforts pour mettre les services des établissements d'entraide à la disposition de plus d'évêques pour qu'ils s'occupent des pauvres.
4. Divers établissements d'entraide fournissent maintenant de la nourriture, des vêtements, de l'aide pour l'emploi, de la formation professionnelle, des services d'adoption et des services de conseil.
5. Les objectifs des établissements d'entraide sont :
 - D'aider les gens à devenir autonomes.
 - De fournir des produits et des services que les évêques peuvent utiliser pour aider les pauvres.
 - De donner aux gens des occasions de travailler pour l'aide qu'ils reçoivent.
 - De donner aux gens l'occasion de rendre service.
 - De donner des moyens de produire et des stocks pour que l'Église soit prête.

À l'aide des renseignements accompagnant cette leçon (« Types d'établissements d'entraide »), revoyez avec les élèves les fonctions des établissements d'entraide qui existent dans leur région.

Demandez aux participants de faire part d'une expérience où un membre de leur paroisse ou de leur pieu a bénéficié des services d'établissements d'entraide. (Rappelez aux participants de ne pas révéler de renseignement confidentiel.)

Étude de cas

Présentez l'étude de cas suivante à la discussion des élèves. Si la classe est nombreuse, répartissez

les élèves en groupes de discussion plus petits, puis invitez les élèves à faire rapport des idées nées de leurs discussions.

Il y a plusieurs années, frère DeSilva est décédé, laissant sœur DeSilva veuve avec six enfants. Ils menaient une vie très frugale avec les revenus du mari. Depuis son décès, elle travaille dans une petite boutique qui vend des denrées non périssables aux touristes (chapeaux, sacs, sandales, bijoux, etc.).

En combinant tous leurs efforts, les membres de la famille arrivent à peine à s'en sortir. Les enfants portent des vêtements usés mais propres. Ils n'ont pas les moyens de se divertir en dehors de chez eux. Ils prennent souvent les transports publics à tour de rôle pour aller aux réunions de l'Église parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour y aller ensemble. Sœur DeSilva envoie les deux plus jeunes enfants à l'école quand elle peut payer les frais scolaires. Les autres fois, ils restent avec leur grand-mère.

Sœur DeSilva est très travailleuse et économe et assiste fidèlement aux réunions de l'Église. Elle s'inquiète de ce que ses garçons se découragent et deviennent amers du fait de leurs difficultés continuelles, ne voyant aucune raison d'espérer pour les années à venir.

Les établissements d'entraide de l'Église de la ville où elle habite comprennent un centre de réserves familiales (paquets lyophilisés), un centre d'aide à l'emploi et un petit centre de distribution de surplus de vêtements.

Demandez aux élèves : Que pourrait-on faire pour fournir une entraide efficace à cette famille ?

Comment les établissements locaux d'entraide de l'Église peuvent-ils être utilisés pour aider cette famille ? (Les élèves pourront répondre : L'évêque doit utiliser une feuille d'Analyse des besoins et des moyens afin d'aider sœur DeSilva à faire un plan pour devenir plus autonome ; la présidente de la Société de Secours peut rendre visite à sœur DeSilva, en la laissant exprimer ses sentiments et ses besoins ; l'évêque peut discuter des besoins de sœur DeSilva pendant la réunion de comité d'entraide de paroisse, si approprié ; sœur DeSilva peut recevoir de l'aide pour affermir son affaire ; l'évêque peut lui conseiller d'aller au centre d'aide pour l'emploi pour qu'elle apprenne à développer son affaire et acquérir de nouvelles compétences professionnelles ; l'évêque peut apporter une aide provisoire et de courte durée au moyen des fonds de jeûne et du centre de distribution des vêtements pour répondre aux besoins immédiats de la famille.)

Mise en pratique

Si vous le voulez, prenez des dispositions pour visiter les établissements locaux d'entraide afin de mieux vous informer des services et des produits qu'ils offrent.

Témoignez que les établissements d'entraide de l'Église sont des moyens importants d'aider les membres à devenir autonomes, de s'occuper des pauvres et des nécessiteux et d'encourager à rendre service.

Types d'établissements d'entraide

Les renseignements suivants décrivent les divers établissements d'entraide de l'Église. Les établissements d'entraide décrits ici ne sont pas tous disponibles dans votre interrégion. Il est possible de se renseigner davantage sur les établissements d'entraide auprès du spécialiste régional d'entraide.

Centres pour l'emploi

Les centres pour l'emploi aident les membres qui ont besoin de trouver un emploi. Ils aident les dirigeants de l'Église et les spécialistes de l'emploi à apprendre aux membres à établir un projet professionnel et à accéder à des moyens qui fourniront des emplois, une formation professionnelle ou de l'aide pour se mettre à son compte.

Magasins épiscopaux

Les magasins épiscopaux distribuent des produits aux pauvres et aux nécessiteux à la demande de l'évêque. Les magasins ne stockent que les produits approuvés. Le magasin peut acheter certains produits en gros et les reconditionner. Les magasins ne vendent pas de produits. Quand il n'y a pas de magasin, on achète les produits nécessaires aux commerçants locaux au moyen des offrandes de jeûne, sous la direction de l'évêque.

Centres de réserves au foyer

Les centres de réserves au foyer sont établis pour aider les membres à conditionner de la nourriture pour les réserves et l'utilisation au foyer et pour enseigner aux membres les rudiments de l'entreposage au foyer. En général, les centres de réserves au foyer sont créés conjointement avec les magasins épiscopaux. Les personnes, les familles et les groupes peuvent utiliser les centres de réserves au foyer pour conditionner les produits de base, par exemple les céréales et les légumes.

Centres de distribution de vêtements

Les centres de distribution de vêtements distribuent des vêtements aux pauvres et aux nécessiteux au moyen des contributions et des services d'autres personnes. Les vêtements donnés sont traités par des bénévoles et donnés aux personnes dans le besoin à la demande de l'évêque.

Conserveries et usines de traitement (États-Unis et Canada uniquement)

L'Église ouvre des conserveries et d'autres locaux pour le traitement des produits d'entraide pour les distribuer aux nécessiteux par l'intermédiaire des magasins épiscopaux. Dans certaines conserveries, les familles peuvent utiliser les locaux pour traiter, conditionner et acheter des produits de base pour les besoins vitaux, par exemple de la viande, des légumes et des fruits pour l'usage domestique.

Deseret Industries (États-Unis et Canada seulement)

Deseret Industries est un établissement de recyclage et un magasin d'articles d'occasion à but non lucratif assurant une réinsertion professionnelle. Deseret Industries fournit à des stagiaires l'occasion de travailler, de recevoir une formation et de trouver un emploi durable. Il fournit aussi au public des produits peu coûteux et de qualité dans un cadre propre et sûr de vente au détail. Les produits sont fournis gratuitement aux personnes dans le besoin. En outre, Deseret Industries donne l'occasion aux gens de rendre des services importants en faisant don de leur temps et de leurs produits.

Services de l'Église pour la famille (États-Unis, Canada, Angleterre, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande uniquement)

Les services de l'Église pour la famille sont une entreprise privée à but non lucratif qui offre aux membres de l'Église des services d'adoption, de soutien des parents non mariés et de conseils et de références en accord avec les principes de l'Église. Les services de l'Église pour la famille donnent aussi des consultations aux dirigeants de la prêtrise pour les aider à évaluer les besoins sociaux et émotionnels des personnes et des familles se trouvant dans les paroisses et les pieux de ces dirigeants.

10 AIDER LES GENS À DEVENIR PLUS AUTONOMES

Objectif

Les membres du comité d'entraide et les spécialistes de l'entraide seront mieux à même d'aider les gens à devenir plus autonomes.

Documentation pour cette leçon

Feuille d'Analyse des besoins et des moyens (32290 140 accompagnant cette leçon) ; un exemplaire par participant.

Extrait du Manuel d'instructions de l'Église

Demandez à un élève de lire le texte suivant :

« Lorsqu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour pourvoir à leurs propres besoins et ne parviennent toujours pas à satisfaire leurs besoins de base, les membres de l'Église doivent tout d'abord demander l'aide de leur parenté. Lorsque cela ne suffit pas, l'Église est prête à apporter son aide » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 256).

Écritures

Demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant et discutez de la joie qu'apporte l'autonomie :

« Que chacun examine ses propres oeuvres, et alors il aura sujet de se glorifier pour lui seul, et non par rapport à autrui ; car chacun portera son propre fardeau » (Galates 6:4-5).

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. Les membres sont les premiers responsables de leur bien-être spirituel, matériel et social.

Spencer W. Kimball a enseigné : « Aucun vrai saint des derniers jours ne fera porter volontairement à quelqu'un d'autre, alors qu'il est physiquement et émotionnellement capable de le porter, le fardeau de son propre bien-être ou celui de sa famille. Tant qu'il le peut, sous l'inspiration du Seigneur et par ses propres efforts, il pourvoira à ses besoins spirituels et temporels et à ceux de sa famille » (Spencer W. Kimball, *Conference Report*, octobre 1977, p. 124 ; ou *Ensign*, novembre 1977, p. 77-78).

2. Quand nous aidons des membres dans le besoin, nous ne devons pas leur enlever leur responsabilité de résoudre leurs propres problèmes. Marvin J. Ashton a donné le conseil suivant aux personnes qui veulent aider autrui : « Une personne qui, réellement, comprend et pratique l'empathie, ne résout pas les problèmes de quelqu'un d'autre, n'argumente pas, ne surenchérit pas sur son histoire, ne porte pas d'accusation et ne lui ôte pas [son] libre arbitre. Elle se contente d'aider la personne à réaliser son autonomie et à se valoriser pour qu'elle puisse essayer de trouver ses solutions » (*Conference Report*, octobre 1981, p. 128-129 ; ou *Ensign*, novembre 1981, p. 91).
3. Dallin H. Oaks a enseigné : « La progression [personnelle] exigée par le plan de l'Évangile ne se produit que dans une culture de la responsabilité et de l'effort individuels. Elle ne peut pas avoir lieu dans une culture de dépendance. Tout ce qui nous rend dépendants des autres pour les décisions ou les ressources que nous pourrions nous procurer nous-mêmes nous affaiblit spirituellement et retarde notre progression vers ce que le plan de l'Évangile veut que nous soyons » (*Le Liahona*, novembre 2003, p. 40).

4. « L'Église a pour but d'aider les membres à se prendre en charge. Le travail doit être remis à l'honneur comme principe directeur de la vie des membres de notre Église » (La Première Présidence, Conference Report, octobre 1936, p. 3).
5. L'évêque ou le président de pieu peut appeler divers spécialistes de l'entraide au comité d'entraide de paroisse ou de pieu à aider des membres à atteindre l'autonomie (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 259-260).

Demandez aux élèves comment eux ou les spécialistes d'entraide de leur paroisse ou de leur pieu ont aidé des membres à atteindre l'autonomie. (Rappelez aux participants de ne pas révéler de renseignement confidentiel.)

6. L'évêque peut utiliser la feuille d'Analyse des besoins et des moyens (qui accompagne cette leçon) pour aider les membres nécessiteux à commencer à élaborer des plans qui conduisent à l'autonomie. Distribuez des exemplaires de cet imprimé et analysez-le et expliquez-le brièvement avec le groupe.
7. L'autonomie est un processus qui comprend les étapes suivantes :
 - Définir clairement la situation.
 - Choisir un but.
 - Élaborer un plan pour l'atteindre.
 - Définir les moyens disponibles.
 - Suivre le plan.

Lorsque quelqu'un n'est pas autonome, il est important de l'aider à faire le point de sa situation actuelle et des raisons qui existent avant de se fixer un but, sinon il risque de ne pas se fixer le but le plus approprié.

Demandez aux élèves : Comment les dirigeants peuvent-ils aider les membres nécessiteux à élaborer des plans pour atteindre l'autonomie ? Comment peuvent-ils aider les membres à accomplir leurs plans ?

Étude de cas

Distribuez des exemplaires de la feuille d'Analyse des besoins et des moyens, et lisez l'étude de cas suivante :

Vous êtes un spécialiste de l'entraide de paroisse. L'évêque vous a demandé d'aider un membre nécessiteux de la paroisse qui est venu le voir. Vous devez l'aider à devenir plus autonome.

Cette personne est une sœur célibataire ; elle a la quarantaine et n'a pas d'enfant. Elle a un diplôme de pédagogie et un certificat d'enseignement. Cependant, elle n'a pas d'emploi à plein temps depuis de nombreuses années à cause de problèmes de santé persistants. Elle a de l'asthme et le manque d'activité qui en résulte a entraîné sa mauvaise santé. Elle reçoit maintenant une allocation d'invalidité de l'État, mais qui est trop petite pour pouvoir en vivre. Elle a demandé à l'évêque de lui apporter une aide financière supplémentaire. Quand on lui demande quels plans elle a pour l'avenir, elle répond qu'elle fait déjà tout son possible.

Demandez aux élèves d'utiliser la feuille d'Analyse des besoins et des moyens pour aider cette personne à faire des plans qui la conduisent à l'autonomie. Puis demandez-leur de dire comment ils s'y prendraient pour aider cette personne à devenir autonome. (Si nécessaire, rappelez-leur les étapes conduisant à l'autonomie indiquées ci-dessus.) Si le groupe est nombreux, répartissez les élèves en plus petits groupes de discussion ; puis demandez-leur de faire un compte rendu des idées nées de leurs discussions.

Mise en pratique

Demandez aux élèves de se diviser en groupes de deux ou plus et de parler des moyens d'aider les gens à devenir autonomes. Demandez-leur de noter ce qu'ils essaieraient de faire à la suite de cette leçon.

Témoigner des bénédictions que reçoivent les personnes qui appliquent les principes d'autonomie.

Nom du membre

Adresse

Téléphone

Paroisse

État

Employeur

Profession

Téléphone

Nom et âge des membres de la famille qui sont à charge

Instructions

L'évêque aide la personne à faire face aux besoins immédiats, tandis que le comité d'entraide de paroisse, composé des dirigeants du collège de la paroisse et de la Société de Secours, apporte son aide grâce à un plan menant à l'autonomie.

1. Analysez les besoins individuels et familiaux.
2. Définissez les ressources de chaque personne et de la famille, l'aide apportée par l'Église, et les autres possibilités.
3. Aidez le membre à mettre au point un plan d'autonomie.
4. Fixez des tâches afin que le bénéficiaire de l'aide de l'Église puisse travailler dans la mesure de ses capacités.

Besoins immédiats

Analysez avec le membre quels sont ses besoins immédiats. Il faut les indiquer ci-dessous. Il peut s'agir de nourriture, de vêtements, de logement, d'argent pour les frais médicaux ou les factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de chauffage, ou autres.

Moyens pour répondre aux besoins immédiats

Ressources de chaque personne et de la famille, aide du comité d'entraide de paroisse, et autres services de l'Église et de la collectivité.

1. Ressources personnelles

2. Membres de la famille et aide qu'ils peuvent apporter (parents, enfants, frères et sœurs, autres)

3. Autres sources d'aide et ce qu'elles peuvent apporter

Besoins auxquels il faut répondre pour parvenir à l'autonomie

Définissez avec le membre les besoins auxquels il faut répondre pour qu'il devienne autonome. Indiquez les échéances. Il pourra s'agir de logement, d'emploi, de formation professionnelle, d'études, etc.

Plan pour répondre aux besoins afin de parvenir à l'autonomie

Elaborez avec le membre un plan visant le membre à l'autonomie, qui prévoit comment obtenir les moyens nécessaires et qui fixe les dates d'échéance.

Tout le matériel contenu à l'intérieur de ce dossier est la propriété de la ville de Québec et doit être restitué à la fin de la séance. Les membres ne peuvent en faire usage de leur ou de leurs droits réservés.

Signatures

Signature du membre

Date

Signature de l'éducateur

Date

Note: Ce matériel constitue l'élément de preuve de l'application rigoureuse des protocoles de la loi 44 sur la confidentialité des renseignements personnels.

0411-1-10

11 FORTIFIER LES COMITÉS D'ENTRAIDE

Objectif

Les membres du comité d'entraide s'engageront à fortifier leur comité d'entraide dans son travail qui est d'aider les membres et les familles à devenir autonomes et à s'occuper des pauvres et des nécessiteux.

Documentation pour cette leçon

Cassette vidéo *Essentials of Welfare* (5x045)
ou DVD *In the Service of Your God* (54645)

Extrait du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire le texte suivant :

Le comité d'entraide de pieu se réunit pour recevoir des instructions, pour faire rapport et coordonner les affaires d'entraide de pieu. Le comité d'entraide de paroisse se réunit pour recevoir des instructions et planifier la façon de prévenir les besoins de la paroisse en matière d'entraide. (Voir *manuel d'instructions de l'Église, tome 1 : Présidences de pieu et évêques*, 2006, p. 73, 76.)

Écritures

Demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant et discutez de la façon dont il s'applique à l'action des comités d'entraide :

« Et les membres de l'Église se réunissaient souvent... pour se parler l'un à l'autre du bien-être de leur âme. Et leurs réunions étaient dirigées par l'Église, selon l'inspiration de l'Esprit et par le pouvoir du Saint-Esprit » (Moroni 6:5, 9).

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. À chaque niveau d'administration de l'Église, les dirigeants favorisent le bien-être spirituel et temporel des saints dans les comités et les conseils suivants :
 - Comité général d'entraide
 - Comité exécutif d'entraide
 - Conseil d'interrégion
 - Conseil de coordination
 - Comité d'entraide régional
 - Comité d'entraide de pieu
 - Conseil d'entraide des évêques de pieu
 - Comité d'entraide de paroisse
 - Conseil de famille
2. Bien que les responsabilités de ces comités varient, ils ont tous essentiellement les mêmes buts :
 - Définir les besoins d'entraide, entre autres les besoins d'autonomie
 - Enseigner leurs devoirs en matière d'entraide aux dirigeants et aux membres
 - Coordonner les efforts pour aider les nécessiteux
 - Gérer les ressources
 - Planifier les manifestations et les activités d'entraide
 - Se préparer aux situations d'urgence
 - Évaluer l'efficacité des manifestations, activités et établissements d'entraide
3. Les comités d'entraide sont des sources capitales d'enseignement et d'inspiration. Thomas S. Monson a dit : « Je suis reconnaissant que mes racines dans le domaine de l'entraide soient implantées profondément dans le pieu de Pioneer et la région d'entraide de Pioneer où des géants de notre époque... ont enseigné, témoigné et apporté leur inspiration. Il est

urgent que les membres des conseils régionaux et interrégionaux s'acquittent de toute leur responsabilité et soient instruits et inspirés de la même façon » (Mike Cannon et Franks Richardson, « Roots of Modern Church Welfare System Tap into Early Stakes » [Les racines du système d'entraide moderne de l'Église puisent dans les premiers pieux], *Church News*, 26 mai 1990, p. 8).

Demandez à un élève de lire la déclaration suivante de Russell M. Ballard à haute voix : « Le comité d'entraide de l'Église comprend tous les membres du comité exécutif de la prêtrise plus la présidence de la Société de Secours... L'évêque seul est responsable de l'affectation des fonds d'entraide, mais le comité joue un rôle important dans la tâche de s'occuper des pauvres et des nécessiteux en planifiant et en coordonnant l'utilisation des autres ressources de la paroisse, entre autres le temps, les talents, les compétences, la documentation et les services compatissants des membres de la paroisse... Les membres du comité doivent aider l'évêque à administrer l'entraide en veillant à ce que les familles comprennent d'appliquer les principes d'entraide et soient capables de les appliquer, et en aidant à trouver des solutions aux besoins d'entraide à long terme » (*Counseling with Our councils: Learning to Minister Together in the Church and in the Family*, 1997, p. 101).

Demandez aux élèves de faire part d'une chose qu'ils ont apprise lors d'une récente réunion de comité d'entraide.

4. Un comité d'entraide fonctionne bien si :

- Il est complètement organisé.
- Ses membres comprennent les principes de l'entraide.
- Il se réunit régulièrement.
- Il traite de besoins réels.
- Il donne des tâches et en assure le suivi.
- Il fait participer les dirigeants de la prêtrise et les dirigeantes de la Société de Secours.

Séquence vidéo

Montrez la partie 1 de « Caring for the Needy » (S'occuper des nécessiteux) (une partie de la cassette vidéo *Essentials of Welfare* ou du DVD *In the Service of Your God*), s'ils sont disponibles. Demandez aux élèves d'évaluer si le comité fonctionne bien (à l'aide de la liste ci-dessus).

Étude de cas

Demandez aux élèves : Comment les officiers qui président le comité d'entraide peuvent-ils en évaluer l'efficacité ? Quelles mesures peuvent-ils prendre pour fortifier le comité ?

Lisez l'étude de cas suivante :

Le comité d'entraide du pieu d'Ojo Caliente est organisé mais ne se réunit que de temps en temps. Quand il se réunit, les membres de la présidence de pieu donnent généralement des instructions pendant que les autres ne font qu'écouter. Toute discussion se concentre surtout sur la coordination des manifestations et des activités à venir. La présidence de la Société de Secours de pieu et le président du conseil d'entraide des évêques de pieu ont le sentiment que leurs idées sont rarement écoutées.

Demandez aux élèves : Que peuvent faire l'officier présidant ou les autres personnes pour fortifier ce comité ? (Si nécessaire, utilisez les renseignements du point clé 4 ci-dessus pour orienter la discussion.)

Mise en pratique

Demandez aux élèves de penser à des moyens de fortifier leur comité d'entraide. Exhortez-les à faire des plans précis pour améliorer leur comité.

Rendez témoignage de la nature divine de l'œuvre à laquelle ils sont appelés en tant que membres des comités d'entraide.

12 UTILISATION DES SPÉCIALISTES D'ENTRAIDE

Objectif

Les membres des comités d'entraide comprendront mieux comment les spécialistes d'entraide peuvent aider les membres à atteindre l'autonomie.

(Note : Rappelez aux participants de ne pas révéler de renseignement personnel en discutant de ce sujet.)

Documentation pour cette leçon

Cassette vidéo *Essentials of Welfare* (5x045) ou DVD *In the Service of Your God* (54645)

Extrait du Manuel d'instructions de l'Église

Demandez à un élève de lire le texte suivant :

« La présidence de pieu [ou l'épiscopat] peut appeler des spécialistes de l'entraide pour aider le comité d'entraide de pieu [ou de paroisse], lorsque c'est nécessaire. Ces spécialistes doivent être des membres du pieu [ou de la paroisse] qui peuvent aider les autres membres dans des domaines tels que la recherche d'un emploi, l'amélioration de l'alimentation et de l'hygiène, les réserves de nourriture, l'obtention de soins médicaux, l'alphabétisation, la gestion des finances et les réponses à d'autres besoins d'entraide » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 259 ; voir aussi p. 260).

Demandez aux élèves de faire part d'exemples qu'ils ont vus de spécialistes d'entraide de paroisse ou de pieu qui s'acquittent bien de ces responsabilités.

Passage d'Écritures

Demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant et discutez de la façon dont il s'applique aux besoins des comités d'entraide de pieu ou de paroisse :

« Et si quelqu'un d'entre vous est fort dans l'Esprit, qu'il emmène celui qui est faible, afin qu'il soit édifié en toute humilité, afin qu'il devienne fort aussi » (D&A 84:106).

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. « Le magasin du Seigneur est constitué du temps, des talents, des capacités, de la compassion, des produits offerts et des ressources financières des membres fidèles de l'Église. Ces ressources sont à la disposition de l'évêque pour aider les nécessiteux » (Thomas S. Monson, « Principes directeurs de l'entraide personnelle et familiale », *L'Étoile* février 1987, p. 7). Les spécialistes d'entraide utilisent leurs talents et leurs compétences pour aider les autres à résoudre leurs difficultés et à devenir autonomes.

Demandez aux élèves : Quels talents ou compétences doit avoir un spécialiste d'entraide ?

2. Si les comités de paroisse ne peuvent pas trouver dans la paroisse de personnes qui ont les compétences nécessaires pour être spécialistes d'entraide, ils peuvent demander l'aide des spécialistes d'entraide de pieu.

3. Les spécialistes d'entraide doivent se familiariser avec les principes et les techniques pour aider les autres à élaborer des plans pour être autonomes et y parvenir (voir la leçon 10 « Aider les gens à devenir plus autonomes » et la leçon 17 « Utilisation de la feuille d'analyse des besoins et des ressources »).

4. Les spécialistes d'entraide peuvent aider les membres nécessiteux à bénéficier des ressources de la collectivité et, par l'intermédiaire de l'évêque, des services et des produits des établissements d'entraide de l'Église.

5. Comme la plupart des pieux et des paroisses ont des membres qui ont besoin d'aide pour trouver du travail ou améliorer leur situation professionnelle, chacun doit avoir un spécialiste de l'emploi de pieu ou de paroisse. Beaucoup de spécialistes de l'emploi ont aussi des compétences leur permettant d'aider pour d'autres sortes de besoin.

Demandez aux élèves de faire part d'exemples d'aides que les spécialistes de l'emploi ont apportées à des membres sans emploi ou sous-employés de leur paroisse ou de leur pieu.

Séquence vidéo

Montrez la séquence vidéo sur le service compatisant tirée de « Applying Welfare Principles in Our Lives » [Application des principes de base dans notre vie] (séquence de la cassette vidéo *Essentials of Welfare* ou du DVD *In the Service of Your God*), s'ils sont disponibles. Demandez aux élèves : Quelles mesures les voisins ont-ils prises pour aider la famille nécessiteuse ? Montrez que les spécialistes d'entraide peuvent prendre essentiellement les mêmes mesures pour aider des membres nécessiteux de la paroisse ou du pieu.

Études de cas

Lisez la liste ci-dessous des besoins possibles et demandez aux élèves de penser à une personne ou à un couple de leur paroisse ou de leur pieu qui peut être appelé comme spécialiste d'entraide pour aider dans chaque situation :

- Une famille risque de perdre bientôt sa maison par saisie pour retards de paiements.
- Un homme, qui est marié et a quatre filles, a perdu son travail.
- Une veuve d'une soixantaine d'années travaille à plein temps mais ne gagne pas suffisamment d'argent pour payer ses médicaments.

- Une mère seule ne peut pas travailler parce qu'elle n'a personne pour s'occuper de ses enfants pendant son travail.
- Un père veut avoir un meilleur salaire mais n'a pas de diplôme et a des difficultés pour lire.
- Une jeune fille a une si mauvaise hygiène que les autres enfants l'évitent.

Demandez aux élèves :

Comment pourriez-vous utiliser les spécialistes d'entraide pour aider les membres nécessiteux dans ces situations à devenir plus autonomes ? Quel genre d'instructions donneriez-vous aux spécialistes d'entraide sur ces situations ? (Utilisez les informations de la leçon 10 « Aider les gens à devenir plus autonomes » pour vous aider à diriger la discussion.)

Comment le comité d'entraide de paroisse ou de pieu peut-il soutenir les efforts du spécialiste ? (Les élèves pourront répondre : En l'aidant à trouver d'autres personnes et d'autres moyens disponibles dans la paroisse ou le pieu pour aider ; en coordonnant les efforts des instructeurs au foyer et des instructrices visiteuses avec ceux des spécialistes ; en enseignant, pendant les réunions du dimanche et les autres, les points de doctrine, les techniques et les principes relatifs à l'entraide et à l'autonomie.)

À qui le spécialiste devra-t-il faire rapport ? (À l'évêque et au président de pieu et, si c'est approprié, au comité d'entraide de paroisse ou de pieu.)

Mise en pratique

Exhortez les élèves à faire des plans, lors de leur prochaine réunion de comité d'entraide, pour appeler et pour utiliser efficacement les spécialistes d'entraide pour aider les personnes dans le besoin.

Témoignez de la valeur de l'aide des spécialistes d'entraide pour s'occuper des pauvres et des nécessiteux et aider les gens à devenir autonomes.

13 LA PRÊTRISE D'AARON ET L'ENTRAIDE

Objectif

Les membres du comité d'entraide comprendront mieux l'aide que peuvent apporter les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron pour s'occuper des pauvres et des nécessiteux.

Extrait du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire le texte suivant :

« [Le diacre] aide l'évêque à 'administrer toutes les choses temporelles' (D&A 107:68). Cela implique, entre autres, récolter les offrandes de jeûne, s'occuper des pauvres et des nécessiteux et prendre soin de l'église et des espaces verts. Il est aussi messager de l'évêque dans les réunions de l'Église » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 175-176).

Demandez aux élèves : Comment les instructeurs et les prêtres aident-ils également l'évêque à administrer les choses temporelles ?

Passage d'Écritures

Demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant et discutez de la manière dont cette responsabilité des détenteurs de la Prêtrise d'Aaron leur permet de participer à l'entraide.

En rendant « visite à chaque membre, l'exhortant à prier à haute voix et en secret et à remplir tous [leurs] devoirs de famille » (D&A 20:51).

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. L'évêque est le président des détenteurs de la Prêtrise d'Aaron (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 176).
2. La Prêtrise d'Aaron donne l'occasion aux jeunes gens d'apprendre et de pratiquer tous les principes de base de l'entraide, notamment le travail, le service, le sacrifice, l'autonomie, l'aide aux personnes nécessiteuses et le jeûne.
3. Les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron jouent un rôle clé en s'assurant que tous les membres de la paroisse ont l'occasion de verser une offrande de jeûne (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 186).
4. Par des activités de service personnelles, de collège et conjointes avec les jeunes filles, les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron apprennent la joie de servir et font ce qu'ils doivent pour aider à prendre soin des nécessiteux. Robert L. Backman a enseigné : « Veuillez donner à nos jeunes gens l'occasion de développer leur âme par le service. Trop souvent, nous ne faisons que les divertir en laissant nos jeunes gens dans le rôle de spectateurs. Ils se développeront s'ils participent, et ils acquerront l'amour de leurs semblables, en oubliant en même temps leurs propres faiblesses et leurs défauts, s'ils servent. Plus tôt nos jeunes gens participeront à des projets valables de service, plus tôt ils comprendront leurs responsabilités dans la prêtrise et leurs propres capacités d'être vraiment le gardien de leur frère » (voir *L'Étoile*, avril 1983, p. 75).

Demandez aux élèves : Que signifie pour les jeunes gens « développer leur âme par le service » ? Comment le service dans l'œuvre d'entraide de la paroisse prépare-t-il les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron à leurs responsabilités futures ? Rendez témoignage de la valeur du service dans la vie des jeunes gens.

Manière de faire participer les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron

Lisez ou racontez l'histoire qui accompagne cette leçon. Demandez aux élèves : Quel effet à la visite de Welfare Square a-t-elle eue sur la manière dont ces détenteurs de la Prêtrise d'Aaron se sont acquittés de leurs devoirs d'entraide ? Quelles autres activités pourraient avoir un effet similaire sur les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron ?

Discutez de la liste suivante de moyens de faire participer les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron aux activités d'entraide. Demandez aux élèves de noter les actions qui conviennent à ces situations, les actions qu'ils font constamment dans leur pieu ou leur paroisse et qu'ils pourraient commencer à appliquer pour valoriser l'expérience et les capacités des détenteurs de la Prêtrise d'Aaron. (Les quatre premiers points sont tirés du *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2*, p. 186).

- Chargez les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron, surtout les diacres, de prendre contact chaque mois avec des membres pour leur donner l'occasion de faire une offrande de jeûne.
- Si les membres ne sont pas chez eux quand les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron passent les voir, demandez à ces derniers de faire des visites de suivi.
- Si les membres ne font pas d'offrande de jeûne, dites aux détenteurs de la prêtrise de continuer à leur donner l'occasion de le faire.

- Si les distances ou d'autres circonstances rendent la chose nécessaire, demandez aux détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek d'aider la Prêtrise d'Aaron à collecter les offrandes de jeûne.
- Demandez aux prêtres et aux instructeurs qui font partie d'une équipe de visite au foyer de rendre visite à des foyers où ils peuvent apporter leur aide pour des difficultés matérielles.
- Encouragez les jeunes gens à gagner la distinction du Devoir envers Dieu qui comprend des conditions qui mettent l'accent sur des connaissances comme l'élaboration d'un budget, la préparation d'un curriculum vitae, l'élaboration d'un plan d'études, l'aide aux membres qui ont des besoins spéciaux et le service.
- Faites participer régulièrement les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron à l'entretien de l'église, à l'aide aux personnes âgées ou handicapées dans leur maison ou leur jardin et à d'autres activités qui enseignent la joie du travail.

Demandez aux élèves ce qu'ils font d'autre pour aider les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron à appliquer des principes d'entraide dans leur vie et à rendre efficacement service aux nécessiteux.

Rendez témoignage de l'importance de faire participer les détenteurs de la Prêtrise d'Aaron à l'œuvre du Seigneur en s'occupant des pauvres et des nécessiteux.

Histoire de service rendu par la Prêtrise d'Aaron

« Les offrandes [de jeûne] sont recueillies chaque mois par les garçons qui sont diacres lorsqu'ils visitent chaque membre... le jour du sabbat. Je me souviens que les garçons de l'assemblée que je présidais s'étaient réunis un matin... se plaignant un peu de devoir se lever si tôt pour s'acquitter de leur tâche. Il n'y eut pas un seul reproche, mais pendant la semaine qui suivit, nous escortâmes les garçons pour une visite guidée de Welfare Square. Ils virent de leurs propres yeux une personne paralysée faire un travail de standardiste, un homme âgé remplir des rayons, des femmes arranger des vêtements à distribuer — même un aveugle mettre des étiquettes sur des boîtes. C'étaient des personnes qui gagnaient leur vie grâce aux efforts que faisaient les diacres. Un silence profond envahit les garçons quand ils virent comment leurs efforts de chaque mois contribuaient à réunir les fonds sacrés du jeûne qui aidaient les nécessiteux et fournissaient un emploi à ces personnes qui, sinon, seraient oisives.

« À partir de ce jour béni, il ne fut plus nécessaire de stimuler nos diacres. Le matin du dimanche de jeûne ils étaient là... revêtus de leurs vêtements du dimanche, impatients de faire leur devoir de détenteurs de la Prêtrise d'Aaron. Ils ne distribuaient et ne recueillaient plus simplement des enveloppes. Ils aidaient à fournir de la nourriture aux affamés et un toit aux sans-abri, et tout cela à la manière du Seigneur. Ils souriaient plus souvent, leur allure était plus enthousiaste, leur âme plus soumise. Peut-être marchaient-ils à un rythme différent ; peut-être maintenant comprenaient-ils mieux le passage bien connu : 'Toutes les fois que vous faites ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites' (Matthieu 25:40) » (voir Thomas S. Monson, *L'Étoile*, avril 1978, p. 8).

14 PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Objectif

Les membres des comités d'entraide de pieu ou de paroisse seront plus à même de se préparer et de répondre aux situations d'urgence.

Documentation pour cette leçon

Des exemplaires du Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence de pieu ou de paroisse (qui accompagnent cette leçon) pour chaque élève.

Extrait du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire le texte suivant :

Le comité d'entraide de pieu, sous la direction du président de pieu, prépare un plan d'intervention en cas d'urgence dans le pieu. Ce plan doit être coordonné avec les plans de même nature dans la région d'entraide et dans la collectivité. En cas d'urgence, les évêques font rapport à la présidence de pieu sur la situation des membres et des biens de l'Église. La présidence de pieu fait ensuite rapport à la présidence de l'interrégion. Les dirigeants de l'Église doivent mettre les services de l'Église à la disposition des autorités civiles en cas d'urgence. Ils doivent aussi, si nécessaire, agir de manière indépendante en faveur des membres de l'Église (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1 : Présidences de pieu et évêchés*, 2006, p. 10).

Passage d'Écritures

Rappelez aux élèves que le Seigneur a promis : « Si vous êtes préparés, vous ne craignez pas » (D&A 38:30). Discutez de la manière dont la préparation apporte la paix.

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. Entre autres situations d'urgence généralisées et graves, il y a les catastrophes naturelles et celles résultant de la guerre, de troubles sociaux et d'effondrements économiques.
2. Comme de nombreux prophètes avant lui, le président Hinckley a mis en garde contre des catastrophes possibles et a recommandé aux membres de se préparer : « Il y a des avis de tempêtes à l'horizon, et nous ferions bien d'y prêter attention... Personne ne sait quand les difficultés se présenteront... (Mettez) de l'ordre dans votre maison. Si vous avez réglé vos dettes, si vous avez des économies, aussi petites soient-elles, alors, si des tempêtes soufflent au-dessus de votre tête, vous aurez un abri pour votre femme et vos enfants, et la paix au cœur. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet, mais je tiens à le dire avec la plus grande insistance » (Gordon B. Hinckley, *L'Étoile*, janvier 1999, p. 65-66).

Demandez aux élèves : Que signifie « Mettre sa maison en ordre » ? Quelles bénédictions les membres de votre paroisse ou de votre pieu ont-ils reçues en suivant les conseils du prophète ?

3. Chaque comité d'entraide de pieu et de paroisse a pour responsabilité de planifier sa réaction aux situations d'urgence ou aux catastrophes les plus vraisemblables qu'il peut connaître (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2 : Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 315-316, 318).

Demandez aux élèves : Quelles sont les situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans votre région ?

4. Les dirigeants de pieu et de paroisse ont la responsabilité d'apprendre aux membres à se préparer aux situations d'urgence et de leur recommander de le faire.

5. Si des situations d'urgence affectent plus d'un seul pieu, la présidence de l'interrégion désigne un président de pieu (généralement le président du comité régional d'entraide) pour coordonner la réaction à ces situations.
6. L'Église travaille en coopération avec les autorités civiles tant pour la planification que pour la réaction aux catastrophes quand elles se produisent.

Demandez aux élèves de discuter de la manière dont leur paroisse ou leur pieu peut coordonner la préparation en vue des situations d'urgence et leurs efforts pour y répondre avec la collectivité.

Réaction à la situation d'urgence de Choluteca, au Honduras

Lisez le récit suivant :

« Quand [l'ouragan Mitch] a frappé le mardi 27 octobre [1998], [Jose Delios Lagos, l'évêque,] et sa femme ont gardé leurs dix enfants à l'intérieur de la maison mais ne se sont pas inquiétés... 'Le mercredi, la pluie a redoublé et la rivière a monté plus que nous ne l'avions jamais vu', a dit frère Lagos.

« Quand la rivière [a commencé] à monter, frère Lagos... a appelé le président de pieu pour lui demander la permission d'utiliser l'église comme abri... Il a emmené sa famille et les membres voisins à l'église. Dans la pluie torrentielle du milieu de la nuit, le président Lagos est ensuite allé en courant chez les autres membres de la paroisse et les a évacués vers l'église...

« 'À une heure du matin, l'église était pleine : c'était terrible. Nous y avons 220 personnes.'

« La pluie a continué de tomber pendant deux jours et les gens ont attendu avec peu de nourriture... Ils ont oublié leurs soucis habituels et n'ont pensé qu'aux moyens de survivre.

« Quand la tempête s'est apaisée, ils ont appris que tout leur quartier avait été emporté par les eaux. Un champ de boue occupait l'espace où se dressaient des maisons quelques jours auparavant... 1200 personnes avaient été tuées dans cette région » (« Each Person Felt Closer to God », *Church News*, 21 novembre 1998, p. 10).

Discutez de la manière dont les mesures prises à cette occasion par les dirigeants locaux ont apporté le salut et des bénédictions. Demandez aux élèves ce que les dirigeants auraient pu faire d'autre pour se préparer à répondre à cette situation d'urgence (utilisez le Plan de paroisse de préparation et d'intervention en cas d'urgence, qui accompagne cette leçon, pour guider la discussion).

Mise en pratique

Donnez aux élèves un exemplaire du Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence de paroisse ou de pieu, qui accompagne cette leçon. Demandez aux élèves d'utiliser cet exemplaire pour élaborer ou mettre à jour leur plan. Recommandez aux évêques et aux présidents de pieu d'attribuer des tâches lors de leur prochaine réunion de comité d'entraide afin de veiller à l'application de ces plans en cas de situation d'urgence. Rappelez-leur de prévoir des moyens d'enseigner aux membres à se préparer aux cas d'urgence.

Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence

MODÈLE

Les dirigeants de paroisse peuvent utiliser cet exemple pour élaborer ou mettre à jour leur plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence. L'exemplaire est basé sur les instructions figurant dans le *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1, Présidences de pieu et évêques*, 2006, p. 21. Toute préparation et intervention doit se faire par l'intermédiaire de l'évêque et du comité d'entraide de paroisse ou d'autres organisations existantes de paroisse. L'organisation de l'enseignement au foyer doit être utilisée comme aide.

1. Préparation aux situations d'urgence

Situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans la paroisse

- _____
- _____
- _____

Manières d'encourager les membres à se préparer aux situations d'urgence

- Discours de réunion de Sainte-Cène
- Réunions des collèges de la prêtrise et de la Société de Secours
- Messages des instructeurs au foyer et des instructrices visiteuses
- Réunions et activités des Jeunes Gens et des Jeunes Filles
- Conservation lyophilisée (si disponible localement)
- _____
- _____
- _____

(Les dirigeants de paroisse doivent décider de la manière dont ils enseigneront aux membres l'état de préparation au cas d'urgence et faire tous les ans rapport au membre du grand conseil affecté à la paroisse.)

Listes jointes

- Liste et carte de la paroisse
- Membres chargés d'aider les personnes handicapés
- Membres dotés de compétences particulières ou d'équipement
- _____
- _____
- _____

Plan de communication

- Le secrétaire exécutif de la paroisse, avec le soutien du greffier de la paroisse, est chargé de coordonner la communication.
- Si le téléphone ne fonctionne pas, les membres du collège d'anciens serviront de « coursiers » dans la paroisse.
- Des membres du collège seront désignés lors de situations d'urgence pour porter des messages à la présidence de pieu ou au spécialiste de la communication de pieu.

- _____

- _____

- _____

(Chaque paroisse doit décider de sa propre méthode de communication en cas d'urgence.)

2. Réagir aux situations d'urgence

Responsabilité du comité d'entraide de paroisse

Après avoir vérifié que l'on s'occupe de leurs familles, les membres du comité d'entraide de paroisse doivent se réunir pour :

- Revoir les instructions ou les conseils émanant des autorités civiles et de la présidence de pieu.

- Décider d'actions initiales.
- Confirmer les responsabilités générales en s'assurant que l'évêque et d'autres, sur sa direction, sont disponibles pour aider les gens et que d'autres personnes, désignées, se concentrent sur les dispositions matérielles nécessaires dans ce cas.
- Faire l'évaluation initiale de la situation des membres et des autres.
- Fixer le moment et la méthode employée pour les communications de suivi.

Si l'évêque n'est pas disponible lorsque survient une situation d'urgence, ses conseillers prendront la direction des mesures d'intervention. (L'évêque doit indiquer qui dirigera les mesures d'intervention si aucun membre de l'épiscopat n'est disponible.)

Priorité des mesures en cas d'urgence

1. Aider les personnes blessées ou en danger.
2. Faire rapport à la présidence de pieu.
3. Connaître la situation de tous les membres de la paroisse.
4. Trouver un hébergement provisoire et d'autres services si nécessaire.
5. Passer en revue les dommages infligés aux maisons et appartements et voir comment les voisins peuvent s'entraider.

Services sélectionnés

La paroisse peut fournir un certain nombre de services pour aider les membres, entre autres :

- Premiers secours.
- Préparation de la nourriture.
- Hébergement provisoire.
- Divertissements.
- Hygiène.

(L'évêque doit décider de la source appropriée pour ces services, soit au moment de la situation d'urgence, soit à l'avance.)

Plan de pieu de préparation et d'intervention en cas d'urgence

MODÈLE

Les dirigeants de pieu peuvent utiliser cet exemplaire pour élaborer ou mettre à jour leur plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence. L'exemplaire est basé sur les instructions figurant dans le *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1, Présidences de pieu et épiscopats*, 2006, p. 10. Toute préparation et intervention doit se faire par l'intermédiaire de la présidence de pieu et du comité d'entraide de pieu ou d'autres organisations de pieu existantes.

1. Préparation aux situations d'urgence

Situations d'urgence les plus susceptibles de se produire dans le pieu

- _____
- _____
- _____

Manières d'encourager les membres à se préparer aux situations d'urgence

- Discours de réunion de Sainte-Cène sous la direction de l'évêque
- Conférences de pieu
- Réunions de la prêtrise et de la Société de Secours
- Messages des instructeurs au foyer et des instructrices visiteuses
- Réunions et activités des Jeunes Gens et des Jeunes Filles
- Conservation lyophilisée (si disponible localement)
- _____
- _____
- _____

(Chaque pieu doit donner des conseils aux paroisses sur la manière de recommander aux membres de se préparer aux situations d'urgence.)

Les dirigeants de paroisse doivent analyser, mettre à jour ce qui suit et en faire rapport tous les ans au membre du grand conseil affecté à la paroisse :

- Exactitude des listes et des cartes de paroisse
- Membres chargés d'aider les personnes handicapées

- Membres qui ont des compétences ou des équipements spéciaux
- Méthodes de communication à utiliser si le téléphone ne fonctionne pas
- _____
- _____
- _____

Le comité d'entraide de pieu doit analyser tous les ans les points suivants :

- Plans de paroisse (à partir des rapports émanant des membres du grand conseil)
- Méthodes pour communiquer avec les paroisses et le président du comité régional d'entraide si le téléphone ne fonctionne pas
- Moyens dans le pieu pour prévenir et soulager les traumatismes émotionnels
- _____

- _____

- _____

(Chaque pieu doit décider de ses propres méthodes de communication en cas d'urgence.)

2. Réagir aux situations d'urgence

Responsabilité du comité d'entraide de pieu

Après avoir vérifié que l'on s'occupe de leurs familles, les membres du comité d'entraide de pieu doivent se réunir pour :

- Analyser les instructions émanant des autorités civiles.
- Décider d'actions initiales :
- Confirmer les responsabilités générales en s'assurant que les principaux dirigeants de la prêtrise, dirigeantes de la Société de Secours et autres sont disponibles pour aider les gens et que d'autres, désignés, s'occupent en priorité des dispositions matérielles nécessaires dans ce cas.

- Faire l'évaluation initiale de la situation des membres et des autres.
- Fixer le moment et la méthode employée pour les communications de suivi.

Si le président de pieu n'est pas disponible lorsque survient une situation d'urgence, ses conseillers prendront la direction des interventions. (La présidence de pieu doit désigner quelqu'un pour diriger les interventions si aucun membre de la présidence n'est disponible.)

Priorité des actions dans les situations d'urgence

1. Aider les personnes blessées ou en danger.
2. Connaître la situation de tous les membres de la paroisse.
3. Aider les membres des familles qui ont été séparés à se regrouper dès que possible.
4. Prendre ses dispositions pour avoir un hébergement provisoire et d'autres services si nécessaire.
5. Passez en revue les dommages infligés aux maisons et appartements et voir comment les voisins peuvent s'entraider.
6. Si nécessaire, installer des abris d'urgence pour les personnes qui en ont besoin. Obtenir de la présidence de l'interrégion le droit d'utiliser une église comme hébergement d'urgence.

Services sélectionnés

Le pieu peut fournir un certain nombre de services pour aider les membres, entre autres :

- Premiers secours.
- Préparation de la nourriture.
- Hébergement provisoire.
- Divertissements.
- Hygiène.

(La présidence de pieu doit décider de la source appropriée pour ces services, soit au moment de la situation d'urgence, soit à l'avance.)

15 BESOINS SOCIAUX ET ÉMOTIONNELS

Objectif

Les membres des comités d'entraide de pieu ou de paroisse seront motivés à prendre contact avec les membres qui ont des besoins sociaux et émotionnels et à les aider.

(Note : Rappelez aux participants de ne pas révéler de renseignement personnel en discutant de ce sujet.)

Extrait du Manuel d'instructions de l'Église

Demandez à un élève de lire l'extrait suivant :

« Les membres de l'Église qui cherchent à être guidés spirituellement ou qui ont de lourds problèmes personnels doivent faire des efforts diligents, notamment prier avec ferveur et étudier les Écritures, pour trouver eux-mêmes les solutions et les réponses. S'ils ont quand même besoin d'aide, ils doivent tout d'abord demander conseil à leur évêque. Si nécessaire, il les renvoie au président de pieu. Ces dirigeants ont droit au discernement et à l'inspiration nécessaires pour être les conseillers spirituels et temporels des membres qui ont besoin d'une telle aide » (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 324).

Passage d'Écritures

Demandez à un élève de lire le passage d'Écritures suivant et discutez de la façon dont il s'applique à l'aide à apporter aux personnes ayant des besoins émotionnels et sociaux.

« Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur vous et recevez mes instructions, car je suis doux et humble de cœur ; et vous trouverez du repos pour vos âmes » (Matthieu 11:28-29).

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. Les principes de l'autonomie s'appliquent aux besoins émotionnels comme aux besoins temporels. Si les personnes vont au Christ en menant une vie droite et prévoyante, les problèmes sociaux et émotionnels se résoudront. Boyd K. Packer a enseigné : « Par bonheur les principes du bien-être temporel s'appliquent également aux problèmes émotionnels » (*L'Étoile*, octobre 1978, p. 167).
2. Quand les membres ont utilisé toutes leurs ressources, ils ne doivent pas avoir honte ni être gênés de recourir à l'entraide pour résoudre leurs problèmes sociaux et émotionnels.
3. Les évêques et les comités d'entraide de paroisse ont la responsabilité d'aider les membres qui ont des problèmes sociaux et émotionnels.
4. Les conseils professionnels donnés par les services LDS Family ou autres spécialistes agréés peuvent être des moyens d'aider les personnes qui ont des problèmes émotionnels et sociaux.

Demandez aux élèves de discuter des ressources disponibles dans leur collectivité qui peuvent apporter de l'aide et des conseils professionnels.

5. Voici certains problèmes sociaux et émotionnels méritant l'attention de l'évêque :
 - Adoption et grossesses hors des liens du mariage
 - Pornographie et obsession sexuelle
 - Sévices physiques, émotionnels et sexuels
 - Comportement homosexuel
 - Consommation de drogue

Étude de cas

Présentez l'étude de cas suivante à la discussion des élèves. Si le groupe est nombreux, divisez les participants en groupes de discussion plus petits puis invitez les élèves à faire rapport des idées nées de leurs discussions.

Amy, qui vient de terminer ses études secondaires, a abordé son évêque pour lui demander un entretien. L'évêque a rapidement remarqué qu'Amy était troublée et a eu l'entretien avec elle le soir même. Quand ils se sont assis, elle s'est immédiatement mise à pleurer et n'a pas tardé à avouer qu'elle était enceinte. Elle a dit à l'évêque qu'elle sortait avec un garçon qu'elle connaissait depuis quelques mois à l'école et que, petit à petit, ils avaient eu des relations sexuelles. Elle a dit qu'elle n'avait jamais eu l'intention d'en « arriver là » avec ce garçon et qu'elle espérait toujours se marier au temple un jour. Quand l'évêque a demandé à Amy si elle pensait qu'il y avait une possibilité de vivre avec ce jeune homme, elle a immédiatement répondu qu'elle ne pourrait jamais l'épouser. Sa famille n'approuverait jamais cette décision, et en plus, il était non pratiquant et n'avait aucun but pour l'avenir. Amy lui a dit qu'elle avait peur et ne savait pas quoi faire.

Demandez aux élèves : Que pourrait-on faire pour aider cette jeune fille enceinte et non mariée ?

Que pourrait-on faire pour aider cette jeune fille à comprendre et à suivre le conseil des dirigeants de l'Église concernant ces situations ?

Expliquez aux élèves que les services LDS Family sont une aide en cas de grossesse en dehors des liens du mariage ainsi que pour une grande diversité d'autres problèmes sociaux et émotionnels. Il est important que les conseils et les renseignements donnés sur les problèmes sociaux et émotionnels soient en accord avec les enseignements de l'Évangile. Les services LDS Family peuvent aider les dirigeants à trouver des aides appropriées dans la collectivité.

On peut trouver des renseignements sur les services locaux de LDS Family, sur le site Internet www.ldsfamilyservices.org. Dans les régions où il n'y a pas de bureau des services LDS Family, les évêques peuvent consulter les présidents de pieu quand ils donnent conseil à des parents non mariés.

Autres enseignements des dirigeants de l'Église

Si vous le souhaitez, lisez les déclarations suivantes avec les élèves :

« La famille préparée a acquis une force socio-émotionnelle par une vie juste, l'étude des

Écritures et des relations familiales empreintes d'amour. Sans se décourager, elle peut faire face aux revers, aux chagrins et aux joies inévitables de la vie, au dénuement et à l'abondance, à l'échec et à la réussite, grâce à sa foi au Seigneur Jésus-Christ et à sa conversion à la réalité de la vie éternelle. Si chaque famille de l'Église s'efforce d'atteindre ce degré de préparation familiale, beaucoup de problèmes de la vie se résoudront. Les familles [de l'Église] qui atteignent ce genre de préparation familiale connaîtront la sérénité au milieu des bouleversements, la sécurité au milieu des incertitudes et seront soutenues au milieu du dénuement » (Victor L. Brown, « An Overview of Church Welfare Services », *Ensign*, novembre 1975, p. 115).

« Dans les régions où il n'y a pas d'agence des services [familiaux] de l'Église, les évêques devront avoir une liste de professionnels de bonne réputation qui fournissent des services similaires et qui respectent les principes de l'Église. Pour ce qui est des services officiels, les dirigeants de la prêtrise doivent veiller à se conformer aux lois locales et nationales en matière d'adoption, de parents célibataires ou de placement des enfants. En cas de suivi par un thérapeute, l'évêque doit rester proche de la personne pour être informé des progrès qu'elle fait ou de tout autre problème » (voir Victor L. Brown, « Aider à la manière du Seigneur », *L'Étoile*, octobre 1977, p. 92).

Mise en pratique

Demandez aux élèves de penser, pendant quelques instants, à des membres dont ils sont responsables et qui ont peut-être des besoins socio-émotionnels. Demandez-leur de discuter de ces sujets lors de leur prochaine réunion de comité d'entraide ou dans un autre cadre approprié où la confidentialité sera préservée. (Rappelez aux élèves de faire preuve de précaution en discutant de noms de personnes qui ont de graves problèmes socio-émotionnels. On peut gravement blesser des gens quand on divulgue à mauvais escient des renseignements personnels dans une réunion de comité d'entraide.)

Recommandez aux élèves de rechercher plus diligemment les personnes qui ont besoin d'aide socio-émotionnelle et de les aider. Rendez témoignage des bénédictions qu'on reçoit quand on sert, à la manière du Seigneur, les personnes qui en ont besoin.

16 DEVOIRS DES PIEUX GÉRANTS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENTRAIDE

Objectif

Les membres des comités de pieu gérant des établissements d'entraide comprendront mieux leur rôle en guidant et en soutenant les établissements d'entraide de l'Église.

(Note : Pour plus de renseignements sur les établissements d'entraide, voir la leçon 9 « Établissements d'entraide de l'Église ».)

Documentation pour cette leçon

Un exemplaire de « Devoirs des pieux gérants vis-à-vis des établissements d'entraide » (qui accompagne cette leçon) pour chaque élève

Un exemplaire de « Ordre du jour type : Réunion du comité de pieu gérant des établissements d'entraide » (qui accompagne cette leçon) pour chaque élève

Ressources de l'Église pour l'entraide : à utiliser aux États-Unis et au Canada (34475 140)

Extrait du Manuel d'instructions de l'Église

Demandez à un élève de lire l'extrait suivant :

La présidence de l'interrégion ou un membre de la présidence des soixante-dix désigne un président de pieu gérant pour chaque établissement d'entraide (magasin, conserverie, centre pour l'emploi, projet de production ou Deseret Industries) avec des directeurs rémunérés ou bénévoles. Lorsqu'un pieu est chargé de superviser un établissement d'entraide de l'Église, le président de pieu organise un comité de pieu gérant des établissements d'entraide composé de lui-même, du président du conseil d'entraide des évêques de pieu, de la présidente de la Société de Secours de pieu, du directeur de l'établissement et d'autres spécialistes, si nécessaire. Le président de pieu est le président de ce comité qui doit se réunir souvent (de préférence

tous les trimestres) pour diriger la prêtrise et soutenir l'établissement en : (1) veillant à ce que l'établissement serve correctement les membres nécessaires, (2) faisant le nécessaire pour avoir la main-d'œuvre bénévole nécessaire pour l'établissement, (3) aidant à l'entretien des locaux de l'établissement, et (4) présentant l'établissement en réunions de comité régional d'entraide et en réunions de conseil de coordination (voir le *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1, Présidences de pieu et évêchés*, 2006, p. 10).

Posez aux élèves les questions suivantes :

- Que signifie « guider et soutenir l'établissement par la prêtrise » ? (Ils pourront répondre : Veiller à ce que l'établissement serve correctement les membres nécessaires, faire le nécessaire pour avoir la main-d'œuvre bénévole nécessaire pour cet établissement et présenter l'établissement en réunions de comité régional d'entraide et en réunions de conseil de coordination.)
- Comment le comité de pieu gérant veille-t-il à ce que l'établissement serve correctement les membres nécessaires ?

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. Le Seigneur a révélé à Joseph Smith, le prophète, que les saints devaient être organisés pour régler et fixer les affaires du magasin pour les pauvres de son Église (voir D&A 78:3).
2. Les établissements d'entraide de l'Église font partie du magasin de l'évêque établi pour le soin des pauvres et des nécessaires. Ces établissements peuvent avoir des directeurs rémunérés ou bénévoles.

Demandez aux participants de faire part d'une expérience où un membre de leur paroisse ou de leur pieu a bénéficié des services d'un établissement d'entraide. (Rappelez aux élèves de ne pas divulguer de renseignements confidentiels.)

3. Le comité de pieu gérant des établissements d'entraide doit se réunir au moins tous les semestres, mais de préférence tous les trimestres ou plus souvent si nécessaire. Le comité a la responsabilité de :

- Veiller à ce que l'établissement serve correctement les membres nécessiteux.
- Faire le nécessaire pour avoir la main-d'œuvre bénévole nécessaire.
- Aider pour l'entretien des locaux.
- Présenter l'établissement en réunions d'entraide et de conseil de coordination régionaux.

Donnez à chaque élève un exemplaire de « Devoirs des pieux gérants vis-à-vis des établissements d'entraide » (qui accompagne cette leçon) et analysez avec les élèves les devoirs précis du pieu gérant.

Si vous le voulez, donnez un exemplaire de « Ordre du jour type : Réunion de comité de pieu gérant des établissements d'entraide » (qui accompagne cette leçon) et analysez avec les élèves les points qui doivent faire l'objet d'une discussion en réunion de comité.

4. Le président du conseil d'entraide des évêques de pieu, qui fait partie du comité des établissements d'entraide, doit parler régulièrement de la gestion et des services des établissements d'entraide pendant les réunions du conseil d'entraide des évêques de pieu (voir *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1*, p. 65-66). Étant membre du comité régional d'entraide, il doit parler régulièrement de la gestion et des services des établissements d'entraide avec les autres évêques qui font partie du comité régional d'entraide. Il transmet au comité du pieu gérant des établissements d'entraide les avis des évêques à propos de l'établissement.

5. La présidente de la Société de Secours de pieu, qui fait partie du comité des établissements d'entraide, doit parler régulièrement de la gestion et des services des établissements d'entraide dans les réunions de présidence de la Société de Secours de pieu et dans les réunions des dirigeantes de la Société de Secours de pieu. Elle donne l'avis de la Société de Secours concernant l'établissement d'entraide pendant les réunions du comité du pieu gérant des établissements d'entraide. Étant membre du comité régional d'entraide, elle doit parler régulièrement de la gestion et des services des établissements d'entraide avec les autres présidentes de la Société de Secours qui font partie du comité régional d'entraide. Elle transmet au comité du pieu gérant des établissements d'entraide l'avis des présidentes de Société de Secours de pieu à propos de l'établissement d'entraide.

6. De nombreux établissements d'entraide disposent d'équipement et de matériel qui peuvent être dangereux s'ils sont mal utilisés. Le comité du pieu gérant des établissements d'entraide doit veiller à la sécurité des personnes qui travaillent pour l'établissement d'entraide ou qui en sont clients ou bénéficiaires.

Si nécessaire, expliquez les points suivants :

7. On peut demander à un pieu de soutenir un projet de production d'entraide. Le président de pieu appelle et organise un comité de projet. Ce comité fait rapport au président de pieu et est composé des membres suivants :

- Un président
- Un greffier financier
- Un coordonnateur de la main-d'œuvre bénévole
- D'autres spécialistes selon les besoins pour assurer l'efficacité et la réussite financière du projet.

Si vous le voulez, analysez avec les élèves les renseignements contenus dans le manuel d'entraide intitulé *Ressources de l'Église pour l'entraide*, aux pages 12-13, sur le pieu gérant responsable d'un projet de production d'entraide.

8. Un pieu gérant n'est pas affecté aux agences des services familiaux de l'Église. Chaque agence a un bureau consultatif présidé par un président de pieu local qui est nommé par le conseil d'administration des services familiaux de l'Église avec l'accord de la présidence de l'interrégion ou d'un membre de la présidence des soixante-dix. Le président du conseil d'entraide des évêques de pieu et la présidente de la Société de Secours du pieu font partie de ce bureau consultatif.

Mise en pratique

Prenez vos dispositions pour que les élèves visitent les établissements d'entraide qui leur sont affectés afin qu'ils soient mieux informés des services et des produits qu'ils offrent.

Rendez témoignage que leur travail de membres du comité de pieu gérant des établissements d'entraide aide l'établissement d'entraide de l'Église qui leur est affecté à être un moyen efficace d'assister les membres pour qu'ils deviennent autonomes, de s'occuper des pauvres et des nécessiteux et d'encourager à rendre service.

Devoirs des pieux gérants vis-à-vis des établissements d'entraide

Veiller à ce que l'établissement serve correctement les membres nécessiteux. Le président de pieu gérant et le comité des établissements d'entraide s'informent de toutes les activités accomplies dans l'établissement d'entraide, par des comptes rendus du directeur de l'établissement et par des visites régulières à l'établissement. Ils doivent veiller à la qualité du service rendu et à ce que les bénéficiaires soient édifiés et aidés. En réunion de comité des établissements d'entraide, ils analysent les points suivants :

- **Résultats de l'établissement d'entraide.** Le comité reçoit des comptes rendus et discute de moyens d'aider l'établissement à assurer la production, à rendre les services et à respecter les responsabilités et les objectifs fiscaux prévus.
- **Satisfaction des usagers et facilité d'accès.** Le comité discute de la satisfaction des usagers, entre autres de la facilité de trouver et d'utiliser les services pour les nécessiteux et pour les bénévoles qui y participent, d'après les conversations avec les personnes desservies par l'établissement d'entraide.
- **Demandes de budget de fonctionnement.** Le comité doit analyser la demande annuelle de budget que le directeur de l'établissement d'entraide envoie au siège de l'Église et au bureau de l'interrégion (le cas échéant), émettre un avis et en assurer la supervision par la prêtrise.
- **Commentaires des dirigeants de la prêtrise et des dirigeantes de la Société de Secours.** Les membres du comité doivent transmettre les commentaires des conseils de coordination, du comité régional d'entraide et d'autres dirigeants dont les membres sont desservis par l'établissement d'entraide.

Faire le nécessaire pour obtenir main d'oeuvre bénévole nécessaire. Le comité du pieu gérant des établissements d'entraide contribue à l'organisation et à la coordination de la main d'oeuvre bénévole dont l'établissement d'entraide a besoin, suivant les estimations du directeur de celui-ci. Par l'intermédiaire du président du pieu gérant, le comité envoie une demande de main-d'oeuvre bénévole au comité d'entraide régional ou au directeur interrégional de l'entraide. Le spécialiste régional de l'entraide ou le directeur interrégional de l'entraide aide à répartir les tâches entre les pieux de la région d'entraide. Quand un pieu accepte une tâche, le pieu gérant aide à coordonner et à gérer l'accomplissement des tâches. Un établissement d'entraide peut trouver de la main d'oeuvre bénévole parmi les missionnaires de service de l'Église appelés à plein temps ou à temps partiel et parmi les personnes à qui on demande de travailler de temps en temps ou une seule fois comme bénévoles. Si des missionnaires de service de l'Église ont été appelés comme coordonnateurs, le pieu gérant doit coopérer avec eux pour organiser la main d'oeuvre bénévole.

Aider à l'entretien des locaux de l'établissement d'entraide. Les membres du comité du pieu gérant des établissements d'entraide doivent le visiter régulièrement et aider à évaluer les besoins en matière de sécurité et d'entretien, entre autre l'entretien des jardins. L'entretien des locaux donne beaucoup de possibilités de travailler aux bénéficiaires de l'entraide. Les locaux doivent être propres, bien rangés et ne présenter aucun danger.

Représenter l'établissement lors des réunions du comité régional de l'entraide et du conseil régional de coordination de l'entraide. Le président du pieu gérant représente l'établissement d'entraide dont il est chargé dans les réunions du comité régional de l'entraide et du conseil régional de coordination de l'entraide. Pendant ces réunions, le président du pieu gérant peut discuter et demander des commentaires sur les programmes, les services et les produits disponibles de l'établissement d'entraide, à mesure qu'ils deviennent disponibles ; les résultats, l'efficacité et la qualité de l'établissement d'entraide dans le service rendu aux pauvres et aux nécessiteux ; l'approbation et les résultats de tâches accomplies par les bénévoles des différents pieux ; et la coordination des services de l'établissement d'entraide en réponse aux situations d'urgence au sein du conseil régional de l'entraide ou du conseil régional de coordination de l'entraide.

ORDRE DU JOUR TYPE
Réunion du comité de pieu gérant des établissements d'entraide

Nom de l'établissement : _____ Date de la réunion : _____

1. Personne qui souhaite la bienvenue et qui dirige
2. Prière d'ouverture
3. Membres du comité présents et excusés, invités
4. Examen du compte-rendu de la dernière réunion et suivi des points d'action
5. Points concernant l'établissement d'entraide
 - a. Plan et compte rendu de service de l'établissement
 - b. Satisfaction et commentaires des usagers
 - c. Facilité d'accès (entre autres les horaires de fonctionnement)
 - d. Budget
 - e. Comptes-rendus d'apurements et autres analyses
 - f. Règles et modalités nouvelles
 - g. Examen des programmes
 - h. Exemples de réussite
6. Points sur le personnel ou les bénévoles
 - a. Statut de l'accomplissement des tâches fixées aux paroisses et aux pieux
 - b. Besoins futurs en main d'oeuvre bénévole
 - c. Formation
7. Points concernant les locaux
 - a. Sécurité
 - b. Entretien
8. Points évoqués par le président du conseil d'entraide des évêques
9. Points évoqués par la présidente de la Société de Secours de pieu
10. Points évoqués par le directeur de l'établissement d'entraide
11. Points évoqués par d'autres personnes
12. Résumé par le président du comité
13. Actions à mener (comprend les dates et heures et le nom du responsable)
14. Date, heure et endroit de la prochaine réunion du comité des établissements d'entraide
15. Prière de clôture

Signature du président du comité _____ Date _____

(Note : Traitez des points de l'ordre du jour ci-dessus suivant les besoins. Il n'est pas nécessaire de traiter de tous les points à chaque réunion.)

17 UTILISATION DE L'IMPRIMÉ D'ANALYSE DES BESOINS ET DES MOYENS

Objectif

Les membres du comité d'entraide pourront aider les membres qui ont des besoins d'entraide à long terme à élaborer un plan d'autonomie à l'aide de la feuille d'Analyse des besoins et des moyens.

Documentation pour cette leçon

Un exemplaire de la feuille d'Analyse des besoins et des moyens (32290 140, qui accompagne cette leçon) pour chaque élève.

Un exemplaire des « Directives pour remplir la feuille d'Analyse des besoins et des moyens » (qui accompagnent cette leçon) pour chaque élève.

Un exemplaire de la feuille d'Analyse des besoins et des moyens remplie (qui accompagne cette leçon) pour chaque élève.

Extrait du *Manuel d'instructions de l'Église*

Demandez à un élève de lire l'extrait suivant :

Pour évaluer l'aide à apporter, l'évêque tient compte des causes des besoins des membres. Il aide aussi les membres nécessiteux à évaluer ce qu'ils ont fait et peuvent faire pour pourvoir à leurs besoins et à ceux de leur famille. S'il a le sentiment que l'aide est justifiée, il remplit un imprimé d'Analyse des besoins et des moyens. (Voir le *Manuel d'instructions de l'Église, Tome 1, Présidences de pieu et évêques*, 2006, p. 18.)

Points clés

Aidez les élèves à comprendre les points suivants et discutez-en si nécessaire :

1. « Lorsqu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour pourvoir à leurs propres besoins et ne parviennent toujours pas à satisfaire leurs besoins de base, les membres de l'Église doivent tout

d'abord demander l'aide de leur famille.

Lorsque cela ne suffit pas, l'Église est prête à apporter son aide » (*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2, Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1998, p. 256).

2. La feuille d'Analyse des besoins et des moyens (qui accompagne cette leçon) est utile et nécessaire dans la majorité de cas. Le premier objectif de l'imprimé est d'aider les gens à faire des plans qui mènent à l'autonomie.

Si nécessaire, analysez avec les élèves les renseignements contenus dans la leçon 2, « Autonomie ».

3. L'évêque ne doit jamais attendre que la feuille d'Analyse des besoins et des moyens soit remplie pour s'occuper des besoins de base urgents, immédiats et de première nécessité d'une personne ou d'une famille. Le membre nécessiteux et l'évêque peuvent remplir la feuille lorsque les besoins urgents ont été satisfaits. Il ne doit pas laisser les formalités administratives l'empêcher d'apporter de l'aide, de la gentillesse, de la nourriture et du secours aux personnes en détresse. Il vaut mieux faire une petite erreur en faisant preuve de trop de largesse plutôt que de laisser des personnes nécessiteuses affamées et dans le dénuement. L'évêque et les autres dirigeants de l'Église doivent porter secours avec bonté et prier pour tout ce qui est fait.

Distribuez des exemplaires de la Feuille de besoins et des ressources. Examinez-la avec le groupe, en soulignant ce qui suit :

- L'évêque aide la personne dans ses besoins immédiats et de première nécessité.
- Pour évaluer les besoins d'entraide, l'évêque peut charger la présidente de la Société de Secours de rendre visite à domicile aux familles ou personnes nécessiteuses. Gordon B. Hinckley, président de l'Église, a enseigné :

« Il est impératif que l'évêque travaille en collaboration étroite avec la présidente de la Société de Secours pour administrer l'entraide de l'Église. Normalement cela a lieu lors de la réunion mensuelle du comité d'entraide de la paroisse ou bien, occasionnellement, pendant la réunion du conseil de paroisse. Mais des urgences peuvent survenir ou bien il peut y avoir des situations qui exigent une confidentialité plus grande ; dans ce cas, l'évêque et la présidente de la Société de Secours doivent se consulter. Chaque fois qu'une famille a des besoins matériels, c'est la présidente de la Société de Secours qui est la mieux placée pour se rendre chez elle et évaluer ses besoins » (« Soyons forts et immuables », *Réunion mondiale de formation des dirigeants*, janvier 2004, p. 21). Voir leçon 7, « Devoirs de la Société de Secours en matière d'entraide », pour avoir plus de renseignements sur les visites d'évaluation des besoins des familles.

- Les membres du comité d'entraide de paroisse, y compris les dirigeants des collèges de la prêtrise et les dirigeantes de la Société de Secours, aident les membres nécessiteux à élaborer et à appliquer un plan qui les conduira à l'autonomie.
- Au recto de l'imprimé, l'évêque (avec l'aide d'autres personnes qu'il peut nommer parmi les membres du comité d'entraide de paroisse) et le membre nécessiteux :

(1) Définissent les besoins immédiats (nourriture, vêtements, logement, argent pour les frais médicaux, et autres besoins).

(2) Définissent les moyens actuels de la personne nécessiteuse, ceux de sa famille étendue et les autres moyens qui pourraient contribuer à répondre aux besoins de la personne.

- Au verso de l'imprimé, l'évêque (ou d'autres personnes qu'il nomme parmi les membres du comité d'entraide de paroisse) et le membre nécessiteux :

(1) Décident de ce qui est nécessaire pour que le membre devienne autonome (emploi, études, formation professionnelle, etc.)

(2) Décident d'un plan pour acquérir les moyens nécessaires pour devenir autonome.

(3) Inscrivent les tâches que l'évêque a fixées aux membres de la famille pour travailler dans la mesure de leurs capacités en échange de l'aide reçue.

- Le travail est un effort physique, mental ou spirituel. Avec un peu d'imagination, on peut fournir de nombreuses occasions de travail. L'évêque s'efforce de donner des tâches à accomplir significatives qui aident les membres nécessiteux à servir les autres et à apprendre à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. L'évêque peut demander au comité d'entraide de paroisse de constituer une liste de possibilités de travail.

Demandez aux élèves qui peuvent aider les évêques, de rechercher les pauvres et les nécessiteux et de s'occuper d'eux.

4. L'évêque doit utiliser sagement le comité d'entraide, les collègues de la prêtrise et la Société de Secours pour une grande part du soin des nécessiteux, en prévenant les besoins d'entraide, collectant les offrandes de jeûne, favorisant l'autonomie et résolvant les problèmes à long terme.

Si nécessaire, examinez avec les élèves les renseignements de la leçon 8, « Aider efficacement » et de la leçon 10 « Aider les gens à devenir plus autonomes ».

Étude de cas

Des deux études de cas de cette leçon, choisissez celle qui s'applique le mieux aux élèves. Présentez l'étude de cas à leur discussion. Si le groupe est nombreux, répartissez les élèves en groupes de discussion plus réduits.

(Note : Vous pouvez adapter les études de cas à la situation des élèves en utilisant le nom et les montants de la monnaie locale.)

Demandez aux participants de discuter des moyens d'aider la famille de cette étude de cas à élaborer son propre plan d'autonomie. Distribuez des exemplaires de la feuille à distribuer « Imprimé

d'Analyse des besoins et des moyens » et demandez aux élèves de l'utiliser pour guider leurs discussions. Demandez-leur de remplir le verso de l'imprimé d'Analyse des besoins et des moyens pendant cet exercice.

Demandez aux élèves de faire rapport des idées nées de leurs discussions.

Des exemples d'imprimés remplis d'Analyse des besoins et des moyens pour chaque étude de cas accompagnent cette leçon. Distribuez des exem-

plaires de l'exemple qui correspond à l'étude de cas de votre choix et examinez-le avec les élèves.

Mise en pratique

Demandez aux élèves d'élaborer des plans précis pour utiliser constamment l'imprimé d'Analyse des besoins et des moyens pour aider les gens à se prendre en charge.

Rendez témoignage des bénédictions que reçoivent le donateur et le bénéficiaire quand on s'occupe des pauvres et les nécessiteux à la façon du Seigneur.

Nom du membre

Adresse

Téléphone

Paroisse

État

Employeur

Profession

Téléphone

Nom et âge des membres de la famille qui sont à charge

Instructions

L'évêque aide la personne à faire face aux besoins immédiats, tandis que le comité d'entraide de paroisse, composé des dirigeants du collège de la paroisse et de la Société de Secours, apporte son aide grâce à un plan menant à l'autonomie.

1. Analysez les besoins individuels et familiaux.
2. Définissez les ressources de chaque personne et de la famille, l'aide apportée par l'Église, et les autres possibilités.
3. Aidez le membre à mettre au point un plan d'autonomie.
4. Fixez des tâches afin que le bénéficiaire de l'aide de l'Église puisse travailler dans la mesure de ses capacités.

Besoins immédiats

Analysez avec le membre quels sont ses besoins immédiats. Il faut les indiquer ci-dessous. Il peut s'agir de nourriture, de vêtements, de logement, d'argent pour les frais médicaux ou les factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de chauffage, ou autres.

Moyens pour répondre aux besoins immédiats

Ressources de chaque personne et de la famille, aide du comité d'entraide de paroisse, et autres services de l'Église et de la collectivité.

1. Ressources personnelles

2. Membres de la famille et aide qu'ils peuvent apporter (parents, enfants, frères et sœurs, autres)

3. Autres sources d'aide et ce qu'elles peuvent apporter

Besoins auxquels il faut répondre pour parvenir à l'autonomie

Définissez avec le membre les besoins auxquels il faut répondre pour qu'il devienne autonome. Indiquez les échéances. Il pourra s'agir de logement, d'emploi, de formation professionnelle, d'études, etc.

Plan pour répondre aux besoins afin de parvenir à l'autonomie

Elaborez avec le membre un plan visant le membre à l'autonomie, qui prévoit comment obtenir les moyens nécessaires et qui fixe les dates d'échéance.

Tout document ou acte administratif déposé au titre de l'AAI accepte par le service de la belle-famille est la preuve de la capacité en matière de bien-être sociale de la personne.

Signatures

Signature du membre

Date

Signature de l'évêque

Date

Note: Ce formulaire est l'élément principal d'appui réglementaire au processus de transition vers la transition.

0411-110

Comment remplir l'imprimé d'Analyse des besoins et des moyens

Recto

Besoins immédiats

Utilisez les questions suivantes pour aider le membre nécessiteux à définir ses besoins immédiats.

- Quel est votre besoin le plus immédiat ? Est-ce votre besoin le plus important ?
- Quelle est la cause de ce besoin ?
- Votre famille et vous avez-vous où loger ?
- Votre famille et vous dormez-vous au chaud la nuit ?
- Avez-vous les vêtements dont vous avez besoin ?
- Combien de repas prenez-vous chaque jour, vous et votre famille ?
- Quel est votre état de santé et celui des membres de votre famille ?

Moyens pour répondre aux besoins immédiats

1. Ressources personnelles

Posez les questions suivantes pour aider le membre nécessiteux à identifier les moyens dont il dispose peut-être pour répondre aux besoins immédiats ?

- Qu'avez-vous fait ou que faites-vous pour surmonter la cause de votre situation et pour répondre à vos besoins immédiats ?
- De combien d'argent liquide ou d'économies disposez-vous ?
- Disposez-vous d'autres ressources qui pourraient être converties en argent liquide pour contribuer à répondre aux besoins immédiats ? Quelles sont-elles ?
- Quelles compétences et quels talents avez-vous ?
- Avez-vous assisté à un stage de recherche d'emploi (proposé par un centre d'aide à l'emploi de l'Église ou un spécialiste de l'emploi de pieu ou de paroisse) ?

2. Membres de la famille et aide qu'ils peuvent apporter

N'oubliez pas de remplir cette partie de l'imprimé. Vous pouvez demander au membre de prendre contact avec les membres de sa famille et de faire rapport ou vous pouvez, avec la permission du membre, convenir de prendre contact vous-même. Si le membre refuse de donner les renseignements, aidez-le à comprendre que les membres de la famille seront bénis en s'entraidant.

3. Autres sources d'aide et ce qu'elles peuvent apporter

Posez les questions suivantes pour aider le membre nécessiteux à trouver d'autres ressources possibles :

- Habitez-vous dans votre propre appartement ou maison ?
- Avez-vous un jardin ? Pourriez-vous en avoir un ?
- Quelqu'un vous doit-il de l'argent ?

Verso de l'imprimé

Besoins auxquels il faut répondre pour parvenir à l'autonomie

Analysez avec le membre quels sont ses besoins à long terme pour parvenir à l'autonomie. Pour contribuer à lancer cette discussion, examinez les six domaines d'autonomie : Emploi, instruction et apprentissage de la lecture, réserves au foyer, santé, gestion des ressources et force émotionnelle et spirituelle.

Plan pour répondre aux besoins afin de parvenir à l'autonomie

- Aidez les membres à élaborer un plan pour résoudre les causes à long terme des besoins d'entraide et pour devenir autonomes. Aidez les membres à concentrer le plan sur les six domaines de l'autonomie.
- Définissez les moyens requis pour répondre aux besoins.
- Informez les membres que les ressources apportées par les collèges de la prêtrise, la Société de Secours et d'autres moyens de la paroisse peuvent servir à élaborer le plan.
- Gardez une trace détaillée des dépenses.

Tâche ou service à accomplir

- Rappelez-vous que le travail implique un effort physique, mental et spirituel.
- Donnez un travail important qui aidera le membre à apprendre à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.
- Revoyez les six domaines d'autonomie pour trouver des idées pour confier des tâches.
- Fixez des tâches qui rendent service à d'autres membres.
- Demandez au membre de s'engager à accomplir ces tâches. Veillez à ce que le membre reçoive une formation pour accomplir ces tâches.

Étude de cas 1 : **La famille Jones**

Robert et Emily Jones sont entrés dans l'Église il y a deux ans. Ils ont trois enfants : Deux filles, Sally (12 ans) et Rachel (3 ans), et un garçon, John (8 ans). Ils se préparaient à aller au temple. Frère Jones était représentant de commerce. Mais, il y a environ un an, il a eu un accident de voiture pendant son travail et est resté infirme. Il ne peut pas reprendre son ancien emploi.

Il a reçu une petite pension d'invalidité. Pendant le reste de sa vie, la couverture santé de sa pension d'invalidité paiera les frais médicaux de la famille. Sœur Jones fait de la couture pour compléter les revenus qu'assure la pension. Le rétablissement et les soins de frère Jones sont continuels depuis l'accident. Pendant cette période, il n'a assisté à aucune réunion de l'Église. Sœur Jones et les enfants y assistent la moitié du temps. Ils gardent une bonne attitude envers l'Église et ses membres.

La famille a les besoins et les moyens suivants :

Nourriture et habillement

Il y a moins d'une semaine d'avance de nourriture dans la maison. Le coût moyen d'un repas frugal pour la famille est de 10 dollars et les enfants ont des vêtements convenables, bien que leurs chaussures soient très usées. Frère Jones n'a que quelques vêtements portables et il trouve qu'il n'en a aucun suffisamment bien pour l'Église.

Logement et charges (eau, électricité, chauffage)

La famille loue une petite maison. Le loyer mensuel est de 700 dollars. Les meubles lui appartiennent et elle achète ses appareils ménagers à crédit. Il y a un terrain de libre pour un petit jardin familial. Les factures mensuelles d'électricité et d'eau sont généralement de 300 dollars au total.

Transports

Les Jones possèdent une petite berline vieille de 10 ans. Elle fonctionne mais a besoin de quelques réparations (freins, réglage moteur et roue de secours) Les frais mensuels de carburant et d'huile sont de 75 dollars.

État de santé de frère Jones

Ses soins ont été utiles mais il restera paralysé des jambes. Il a besoin d'un fauteuil roulant. Il a une bonne attitude et il est très désireux de reprendre des études pour pouvoir recommencer à travailler. La comptabilité l'intéresse.

Revenus

La pension de frère Jones est de 1000 dollars par mois. Sœur Jones gagne 400 dollars par mois en faisant de la couture. Depuis un an, la famille utilise ses économies pour vivre.

Autres membres de la famille

Frère Jones dit que son seul parent vivant est son frère qui pourrait peut-être aider un peu mais il a hésité à le lui demander parce que celui-ci a fort à faire avec ses propres problèmes familiaux. La famille étendue de sœur Jones leur est très hostile depuis qu'ils sont devenus membres de l'Église. Elle n'est pas sûre que sa famille les aidera.

Exemple de l'étude de cas 1 :

<p style="text-align: center;">ORDRE DE JÉSUS-CHRIST DES ÉGLISES DES ÉPIQUEPES JUMES</p>	<p style="text-align: center;">Analyse des besoins et des moyens</p> <p>Nom du membre Robert et Emily Jones</p> <p>Adresse 123 Main Street</p>	<p style="text-align: center;">Plan pour parvenir à l'autonomie</p> <p>Téléphone Aucune</p>
<p>Paroisse Première paroisse d'Oakhills</p>	<p>État Pieu de Columbia</p>	
<p>Employeur Sans emploi (Robert), travailleuse indépendante (Emily)</p>	<p>Profession Couturière (Emily)</p>	<p>Téléphone Aucune</p>
<p>Nom et âge des membres de la famille qui sont à charge Sally (12 ans), Rachel (3 ans), Jean (8 ans)</p>		
<p>Instructions</p> <p>L'évêque aide la personne à faire face aux besoins immédiats, tandis que le comité d'entraide de paroisse, composé des dirigeants du collège de la paroisse et de la Société de Secours, apporte son aide grâce à un plan menant à l'autonomie.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analysez les besoins individuels et familiaux. 2. Définissez les ressources de chaque personne et de la famille, l'aide apportée par l'Église, et les autres possibilités. 3. Aidez le membre à mettre au point un plan d'autonomie. 4. Fixez des tâches afin que le bénéficiaire de l'aide de l'Église puisse travailler dans la mesure de ses capacités. 		
<p>Besoins immédiats</p> <p>Analysez avec le membre quels sont ses besoins immédiats. Il faut les indiquer ci-dessous. Il peut s'agir de nourriture, de vêtements, de logement, d'argent pour les frais médicaux ou les factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de chauffage, ou autres.</p> <p>Nourriture</p> <p>Chaussures pour les enfants, vêtements convenables pour l'Église et formation pour frère Jones</p> <p>Loyer : 700 dollars par mois</p> <p>Charges : 300 dollars par mois</p>	<p>Moyens pour répondre aux besoins immédiats</p> <p>Ressources de chaque personne et de la famille, aide du comité d'entraide de paroisse, d'autres services de l'Église et de la collectivité.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ressources personnelles <ul style="list-style-type: none"> - Moins d'une semaine de nourriture - 1000 dollars mensuels de pension d'invalidité - 400 dollars mensuels de revenus provenant des travaux de couture de sœur Jones - 85 dollars d'économie pour le paiement des appareils ménagers, payables le lendemain. - Petit terrain pour un jardin familial 2. Membres de la famille et aide qu'ils peuvent apporter (parents, enfants, frères et sœurs) <p>Le frère de frère Jones peut peut-être aider un peu (Frère Jones doit prendre contact avec lui).</p> <p>La famille étendue de sœur Jones lui est très hostile depuis que celle-ci est devenue membre de l'Église (l'évêque doit prendre contact avec sa famille étendue).</p> 3. Autres sources d'aide et ce qu'elles peuvent apporter <ul style="list-style-type: none"> - La présidente de la Société de Secours doit rendre une visite d'évaluation des besoins de la famille afin de remplir une commande de produits et de définir d'autres besoins immédiats. - Entraide provenant des offrandes de jeûne pour les vêtements et les chaussures. - La famille utilisera la pension d'invalidité et les revenus provenant de la couture pour payer le loyer, les charges, les mensualités des appareils ménagers et quelques dépenses de la maison et de nourriture. - Deux semaines de nourriture provenant du magasin de l'évêque ou achetée à l'aide des offrandes de jeûne pour répondre aux besoins immédiats. 	
<p>Recapitulez le usage de l'hopital. (Membre et/ou Responsable Adulte) (Nom Prénoms) 500 (500) (Membre) (Nom) 5000 90</p>		

Besoins auxquels il faut répondre pour parvenir à l'autonomie

Définissez, avec le membre les besoins auxquels il faut répondre pour qu'il devienne autonome. Indiquez les échéances. Il peut s'agir de logement, d'emploi, de formation professionnelle, d'étude, etc.

Revenus supplémentaires, permanents de la famille.

Nouvel emploi pour frère Jones, peut-être dans la comptabilité. Inscription à un programme de formation à la comptabilité, poursuite de la rééducation, fauteuil roulant.

Renforcement de la petite affaire de couture de sœur Jones. Machine à coudre plus récente, cours de gestion des petites entreprises.

Remboursement des dettes contractées pour les appareils ménagers.

Charges, dépenses pour la voiture et dépenses ménagères.

Meilleurs vêtements pour frère Jones. Cela pourrait comprendre du tissu et des fournitures pour que sœur Jones puisse les faire.

Aide pour planifier et cultiver un potager familial afin de compléter leur alimentation.

Plan pour répondre aux besoins afin de parvenir à l'autonomie

Élaborez, avec le membre un plan devant le mener à l'autonomie, qui précise comment obtenir les moyens nécessaires et qui fixe les dates d'échéance.

Réserves au foyer et épargne.

1. Avec l'aide du spécialiste de l'emploi de paroisse, frère et sœur Jones prendront contact cette semaine avec le centre local d'aide à l'emploi de l'Église pour obtenir de l'assistance. Frère Jones suivra le stage de recherche d'emploi du centre d'aide à l'emploi et s'inscrira à un programme de formation qui lui permettra de retrouver un emploi. Il pourrait trouver un emploi à temps partiel adapté pendant qu'il suit sa formation.
2. Le président du collège des anciens aidera frère Jones à se procurer un fauteuil roulant auprès du service local pour les handicapés.
3. Sœur Jones suivra l'atelier de travailleuse indépendante du centre d'aide à l'emploi et se mettra au travail pour améliorer sa petite affaire. Elle envisagera d'obtenir un petit prêt professionnel pour acheter une nouvelle machine à coudre, du tissu et des fournitures pour son entreprise.
4. La famille du frère de frère Jones s'occupera de l'enfant le plus jeune des Jones pour que frère et sœur Jones puissent assister à la formation et travailler.
5. Les instructeurs au foyer des Jones aideront à réparer la voiture de la famille afin qu'ils aient un moyen de transport fiable.
6. Les instructrices visiteuses de sœur Jones planifieront et commenceront à cultiver un petit potager familial dans les deux semaines qui suivront. Les deux aînés cultiveront le jardin. L'évêque achètera des graines avec les offrandes de jeûne.
7. Quand le revenu des Jones augmentera, ils feront des projets pour se procurer de meilleurs vêtements et un meilleur moyen de transports, faire des économies et faire des réserves au foyer.
8. L'évêque peut continuer à fournir de l'aide pour la nourriture jusqu'à ce que les revenus de la famille augmentent suffisamment.

Tout le matériel ou matériel mentionné ci-dessus se trouve au 1111 accepté par le centre de la bible et est à la disposition des membres qui en ont besoin. Les membres de l'église sont invités à venir au service de la bible.

1. Frère et sœur Jones se rendront au centre d'aide à l'emploi de l'Église et assisteront à l'atelier de recherche d'emploi et à l'atelier de travailleur indépendant. Frère Jones commencera à suivre un stage de formation et trouvera un emploi à mi-temps. Sœur Jones développera son affaire.
 2. Sœur Jones coudra des vêtements pour d'autres membres nécessiteux de la paroisse en utilisant du tissu acheté par l'évêque avec les offrandes de jeûne.
 3. Les enfants se chargeront de la majorité des plantations et de l'entretien du potager familial.
- En plus de ce qui précède, les Jones se renforceront spirituellement.
- En assistant régulièrement aux réunions de l'Église.
 - En étudiant les Écritures en famille, en faisant la prière familiale ainsi que la soirée familiale, le tout régulièrement.
 - En planifiant de se rendre au temple.

Signatures

Signature du membre

Date

Signature de l'évêque

Date

Notes: Ce plan constitue l'adhésion à la paroisse et s'applique également aux membres de la paroisse.

0111-10

Étude de cas 2 : Sœur Muku

Emile et Jane Muku sont entrés dans l'Église il y a deux ans. Ils ont trois enfants : deux filles, Alison (12 ans) et Olivia (3 ans), et un garçon, Daniel (8 ans). Ils se préparaient à aller au temple. Mais frère Muku est mort dans un accident il y environ un an.

Sœur Muku n'a reçu aucun argent de l'assurance à la mort de son mari ni d'aide du gouvernement. Elle fait de la couture pour subvenir aux besoins de sa famille. Ses enfants et elle n'ont assisté à aucune réunion de l'Église depuis la mort de frère Muku. Ils gardent une bonne attitude envers l'Église et ses membres.

La famille a les besoins et les moyens suivants :

Nourriture

Quatre mesures de farine, un pain, une mesure de sucre et un peu d'huile alimentaire chez eux. Le prix moyen d'un repas pour la famille est de 100 pesos. Elle ne mange qu'un repas par jour.

Vêtements

Sœur Muku et les enfants n'ont pas de vêtements convenables. Les chaussures des enfants sont très abîmées.

Logement

La famille loue une petite maison d'une seule pièce. Le loyer mensuel est de 5000 pesos. Elle n'a que quelques meubles dans la maison. Les enfants dorment par terre. Il y a un terrain de libre pour un petit potager familial.

Charges

Les factures mensuelles d'électricité et d'eau sont d'habitude de 750 pesos au total. Mais la famille ne peut pas les payer depuis plusieurs mois. Il y a une source d'eau publique à environ un kilomètre de la maison.

Transports

La famille ne possède aucun moyen de transport. Il y a les transports publics. Un aller pour n'importe où en ville coûte 25 pesos.

Revenus

Sœur Muku gagne environ 7 000 pesos par mois en faisant de la couture pour les autres à l'aide d'une machine à coudre manuelle. Si elle avait une machine à coudre professionnelle plus récente, elle pourrait faire davantage de couture et gagner deux fois plus d'argent. Ce type de machine coûte 20 000 pesos. Elle aurait aussi besoin d'électricité à domicile.

Autres membres de la famille

La famille étendue de sœur Muku est très hostile depuis que les Muku sont devenus membres de l'Église. Elle n'est pas sûre qu'ils apporteront leur aide. Le seul membre vivant de la famille de frère Muku, un frère, pourrait sans doute aider un peu, mais sœur Muku hésite à lui demander de l'aide.

Exemple de l'étude de cas 2 :

<p style="text-align: center;">BENEFICIAIRE DE JÉSUS-CHRIST DES SAUVÉS UNE ÉGLISE POUR TOUS</p>	<p style="text-align: center;">Analyse des besoins et des moyens</p> <p>Nom du membre Jane Muku</p> <p>Adresse</p>	<p style="text-align: center;">Plan pour parvenir à l'autonomie</p> <p>Téléphone Aucune</p>
Paroisse Paroisse de Bambata	Pastor Pieu de San Rafael	
Employeur Travailleuse indépendante	Profession Couturière	Téléphone Aucune
Nom et âge des membres de la famille qui sont à charge Alison (12 ans), Olivia (3 ans), Daniel (8 ans)		
Instructions		
L'évêque aide la personne à faire face aux besoins immédiats, tandis que le comité d'entraide de paroisse, composé des dirigeants du collège de la paroisse et de la Société de Secours, apporte son aide grâce à un plan menant à l'autonomie.		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Analysez les besoins individuels et familiaux. 2. Définissez les ressources de chaque personne et de la famille, l'aide apportée par l'Église, et les autres possibilités. 3. Aidez le membre à mettre au point un plan d'autonomie. 4. Fixez des tâches afin que le bénéficiaire de l'aide de l'Église puisse travailler dans la mesure de ses capacités. 		
Besoins immédiats	Moyens pour répondre aux besoins immédiats	
<p>Analysez avec le membre quels sont ses besoins immédiats. Il faut les indiquer ci-dessous. Il peut s'agir de nourriture, de vêtements, de logement, d'argent pour les frais médicaux ou les factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de chauffage, ou autres.</p> <p>Nourriture</p> <p>Vêtements et chaussures pour sœur Muku et les enfants</p> <p>Loyer : 5000 pesos par mois</p> <p>Charges : 750 pesos par mois</p>	<p>Ressources de chaque personne et de la famille, aide du comité d'entraide de paroisse, d'autres services de l'Église et de la collectivité.</p> <p>1. Ressources personnelles</p> <p>4 mesures de farine, un pain, une mesure de sucre, un peu d'huile alimentaire</p> <p>7 000 pesos par mois de revenus pour sa couture</p> <p>Petit terrain pour un potager familial</p>	
	<p>2. Membres de la famille et aide qu'ils peuvent apporter (parents, enfants, frères et sœurs, autres)</p> <p>Le beau-frère de sœur Muku peut apporter un peu d'aide (sœur Muku ou l'évêque doit prendre contact avec lui).</p> <p>La famille étendue de sœur Muku lui est très hostile depuis que celle-ci est devenue membre de l'Église (l'évêque doit prendre contact avec sa famille étendue).</p>	
	<p>3. Autres sources d'aide et ce qu'elles peuvent apporter</p> <p>La présidente de la Société de Secours doit faire une visite d'évaluation des besoins de la famille afin de remplir une commande de produits et de relever d'autres besoins immédiats.</p> <p>Aide provenant des offrandes de jeûne pour les vêtements et les chaussures.</p> <p>Sœur Muku paiera le loyer avec ce qu'elle gagne en faisant de la couture.</p> <p>Deux semaines de nourriture provenant du magasin de l'évêque ou achetée à l'aide des offrandes de jeûne pour répondre aux besoins immédiats.</p>	
<p>Recapitulez le usage de l'hopital.</p> <p style="text-align: right;">(Membre d'ad. Recours des Aids) (pas. Prnd) 5,00 (5,00) (Membre d'ad. Prnd) 5,00 (5,00)</p>		

18 RÉSERVES AU FOYER ET FINANCES FAMILIALES

Objectif

Chaque élève s'engagera à devenir plus autonome en faisant des réserves au foyer et des réserves financières.

Documentation pour cette leçon

Une brochure *Préparez tout ce qui est nécessaire : Réserves au foyer* (04008 140), pour chaque élève.

Une brochure *Préparez tout ce qui est nécessaire : Finances familiales* (04007 140), pour chaque élève.

Extrait du Manuel d'instructions de l'Église

Demandez à un élève de lire l'extrait suivant :

« Le Sauveur a commandé à l'Église et à ses membres d'être autonomes et indépendants (voir D&A 78:13-14). Notre Père céleste a donné à tous ses enfants tout ce qu'ils ont : leurs talents, leurs capacités et leurs biens matériels, et les a faits intendants de ces bénédictions (voir D&A 104:11-13). Pour s'acquitter d'une manière honorable de cette intendance, les membres de l'Église doivent devenir autonomes et utiliser ces bénédictions pour prendre soin d'eux-mêmes et de leur famille »
(*Manuel d'instructions de l'Église, Tome 2 : Dirigeants de la prêtrise et des auxiliaires*, 1999, p. 257).

Questions

Posez les questions suivantes aux élèves :

- Quels moyens les membres de l'Église ont-ils de devenir plus autonomes, individuellement et en tant que famille ? (Réponses possibles : en obéissant aux recommandations des dirigeants de l'Église, en faisant des études, en restant en bonne santé, en trouvant un bon emploi, en faisant des réserves de nourriture et d'eau, en gérant avec sagesse leurs moyens

financiers et matériels, en augmentant leur force spirituelle, émotionnelle et sociale.)

- Quelles recommandations les dirigeants de l'Église nous ont-ils faites concernant notre préparation et celle de notre famille pour les périodes d'adversité ? (Réponses possibles : avoir des réserves de nourriture et d'eau, avoir des économies, faire autant d'études que possible.)

Demandez aux élèves quels types d'adversité les membres peuvent-ils rencontrer dans leur région. (Réponses possibles : catastrophes naturelles, maladie, accident ou décès de la personne ayant le revenu principal, chômage, crise économique, augmentation inattendu du prix de produit de première nécessité comme le carburant, les charges et la nourriture.)

Points clés

Faites comprendre les points suivants aux participants et discutez-en si nécessaire :

1. Pour devenir plus autonomes, les membres de l'Église doivent avoir des réserves de base de nourriture et d'eau et avoir des économies. Pour cela ils doivent :
 - Faire une réserve de trois mois de la nourriture qu'ils consomment habituellement.
 - Faire une réserve d'eau potable.
 - Faire des économies.
 - Faire une réserve à long terme (lorsque la loi l'autorise) de nourriture pouvant être conservée sur de longues périodes, comme le blé, le riz blanc et les haricots.
2. L'Église a publié un guide, *Préparez tout ce qui est nécessaire : Réserves au foyer*, qui indique les principes des réserves au foyer.

Distribuez un exemplaire de ce guide à chaque élève et examinez-le ensemble.

3. Par une planification soigneuse et des efforts fidèles, la plupart des membres de l'Église peuvent peu à peu faire des réserves de nourriture et se constituer une réserve financière. Gordon B. Hinckley a enseigné : « Nous pouvons commencer très modestement. Nous pouvons commencer par des réserves de nourriture pour une semaine et les augmenter graduellement jusqu'à trois mois. Je parle en ce moment de nourriture pour couvrir les besoins de base. Comme vous le savez bien, ce conseil n'est pas nouveau. Mais je crains qu'il y ait beaucoup de personnes qui ont l'impression que des réserves de nourriture à long terme sont totalement hors de leur portée et ne font aucun effort du tout. Commencez petit, mes frères, et augmentez graduellement pour atteindre un objectif raisonnable » (*Le Liahona*, novembre 2002, p. 58).
4. Les membres de l'Église doivent éviter les achats dictés par la panique ou d'autres mesures extrêmes pour faire des réserves de nourriture. Le président Hinckley a dit : « Comme on nous le recommande constamment depuis plus de soixante ans, mettons de côté de la nourriture qui nous soutiendra un certain temps en cas de besoin. Mais ne paniquons pas et ne réagissons pas exagérément. Soyons prévoyants à tous égards. Et, par-dessus tout, mes frères et sœurs, allons de l'avant avec la foi au Dieu vivant et en son Fils bien-aimé » (*Le Liahona*, janvier 2002, p. 85).
5. Pour devenir plus autonomes, les membres de l'Église doivent utiliser leurs moyens financiers avec sagesse pour subvenir à leurs besoins, à ceux de leur famille et à ceux d'autres personnes. Pour cela ils doivent :
 - Payer leur dîme et leurs offrandes.
 - Éviter les dettes inutiles.
 - Établir un budget et le suivre.

- Faire des économies.
 - Enseigner aux membres de la famille les principes de gestion financière.
6. L'Église a publié un guide, *Préparez tout ce qui est nécessaire : Finances familiales*, qui présente les principes des finances familiales.

Distribuez un exemplaire de ce guide à chaque élève et examinez-le ensemble.

7. Une sage utilisation de nos ressources financières apporte la paix de l'esprit même au milieu de l'incertitude économique. Comme le président Hinckley l'a promis : « Si vous avez réglé vos dettes, si vous avez des économies, aussi petites soient-elles, alors, si des tempêtes soufflent au-dessus de votre tête, vous aurez un abri pour votre femme et vos enfants, et la paix au cœur... Je tiens à le dire avec la plus grande insistance » (*L'Étoile*, janvier 1999, p. 66).
8. Vous trouverez d'autres renseignements sur les réserves au foyer et les finances familiales sur le site Web d'entraide de l'Église, www.providentliving.lds.org. Ce site contient des outils utiles pour aider les membres de l'Église à faire des réserves de nourriture et d'eau, à éliminer les dettes et à établir un budget familial.

Mise en pratique

Recommandez aux élèves :

- D'évaluer la quantité de réserves au foyer et d'économies qu'ils ont à disposition.
- De planifier le début ou la continuation de mise en réserve d'aliments essentiels et d'économies.

Témoignez des bénédictions qui découlent de l'obéissance aux recommandations des dirigeants de l'Église pour nous préparer et préparer notre famille à des périodes d'adversité.